

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**
 M. JACQUES BÉNARD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À CHAMPLAIN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 17 mai 2023 à 13 h 30
Centre du Tricentenaire
961, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 17 MAI 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. SERGE LÉVESQUE	6
M. JACQUES ROUSSEAU.....	26
M. KAREL MÉNARD.....	36
M. JÉRÉMIE ROCHON	45
Mme LUCIE PARÉ	55
M. ALEXANDRE RICHARD.....	65

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

Mme ISABELLE LÉVESQUE	81
M. JACQUES RHEAULT	97

MOT DE LA FIN.....	109
--------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2023 À 19 H

SÉANCE DU 17 MAI 2023
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

LE PRÉSIDENT :

5

Bonjour à tous, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain.

10

Dans un premier temps, j'aimerais voir si, du côté des personnes-ressources, vous avez des documents à déposer.

Mme MIREILLE GENEST :

15

Bonjour, Monsieur le Président. Oui, nous avons deux documents de... en fait, un document de réponse aux deux questions qui ont été posées hier soir par la commission, donc le sommaire des avis de non-conformité des cinq dernières années pour le lieu d'enfouissement concerné par le projet, ainsi que les données relatives aux composés perfluorés qui ont été échantillonnés sur le lieu d'enfouissement vous ont été déposés.

20

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup, Madame Genest.

25

– Maintenant, du côté du représentant de l'initiateur, est-ce que vous avez des documents, des réponses à des questions qu'on aurait laissées en suspens hier?

M. STÉPHANE COMTOIS :

30

Oui, on aurait deux compléments d'information à donner.

LE PRÉSIDENT :

35 Parfait, alors allez-y.

M. STÉPHANE COMTOIS :

40 Merci. Le premier consiste, en fait, à parler du coût d'enfouissement. Il y a un monsieur qui a posé une question, comment fonctionnait le coût d'enfouissement pour la MRC des Chenaux.

45 En fait, le coût d'enfouissement, c'est exactement comme je l'ai dit : on a un montant la tonne qui est réparti à travers tous les citoyens de la Mauricie. Ça leur coûte le même montant, qu'ils viennent de la MRC des Chenaux ou du reste de la Mauricie.

50 Le différentiel, dans nos documents qu'on dit que ça aura un impact pour la MRC de s'en venir à Saint-Étienne plutôt que de rester à Champlain, c'est au niveau de la collecte transport. Chaque municipalité, elle, est indépendante pour ses contrats de collecte transport, et à ce moment-là, naturellement, le kilométrage supplémentaire pour se rendre à Saint-Étienne-des-Grès, c'est ça, l'impact au niveau du coût des municipalités de la MRC de Champlain.

Pour la deuxième partie des autres compléments, on va y aller avec madame Grenier.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

55 Bonjour, Monsieur le Président. Alors, nous souhaitons apporter un deuxième complément d'information à la question qui a été soulevée hier soir concernant la source d'approvisionnement en eau d'un citoyen de la route de Ste-Marie.

60 Donc, hier soir, nous avons mentionné que basé sur les études hydrogéologiques réalisées dans le cadre de l'étude d'impact et celle antérieure aussi, que nous n'anticipons pas de modification importante de l'écoulement de l'eau souterraine et de l'approvisionnement des résidences situées le long de la route Ste-Marie à proximité du site suite à l'agrandissement, suite à la réalisation du projet.

65 Aussi, tel que mentionné hier soir, l'aire de recharge est suffisante pour répondre aux besoins des citoyens dans ce secteur actuellement, et suite à la réalisation du projet d'agrandissement.

70 Nous maintenons toujours ces affirmations-là, mais considérant que nous avons peu d'information sur la réalité de la source du citoyen et les moyens d'approvisionnement en eau qu'il a, donc ses installations, sa pompe, le diamètre du tuyau, et caetera, qui peuvent influencer, évidemment, la capacité d'approvisionnement, nous proposons d'investiguer davantage ces installations-là du citoyen pour valider nos conclusions.

LE PRÉSIDENT :

75 Parfait, merci beaucoup.

– Oui?

M. STÉPHANE COMTOIS :

80 Et en complément, Énercycle s'engage à aller de l'avant et d'aller valider un peu plus les installations du monsieur en question.

LE PRÉSIDENT :

85 Donc, pour bien comprendre, Énercycle s'engage à aller vérifier les installations du citoyen pour voir, pour aller estimer la probabilité qu'il y a un problème ou...?

M. STÉPHANE COMTOIS :

90 Oui, voir un peu son installation, comment qu'il est installé, il y a-tu déjà eu dans le passé des problématiques et... pour prévenir, si jamais il y a quelque chose, de valider si ça peut venir de nous ou tout simplement de son installation.

95

LE PRÉSIDENT :

Parfait, donc merci beaucoup.

100

Donc, on me dit qu'il y aurait, dans les personnes-ressources, madame St-Jacques, du ministère de la Santé, qui voudrait apporter un complément d'information?

Mme ANN ST-JACQUES :

105

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Suite aux questionnements des citoyens lors de la séance d'hier, voici les réponses de l'INSPQ à la question citoyenne qui était : « L'INSPQ a-t-elle réalisé à ce jour des études scientifiques sur les PFAS? »

110

Donc, la réponse de l'INSPQ : elle n'a pas réalisé à ce jour d'étude scientifique au sujet des PFAS. Ceci étant dit, l'INSPQ a produit une page Web sur le sujet qui est disponible sur le lien de l'INSPQ. Je vais transmettre les informations à la commission.

115

Cette page présente des informations générales sur les PFAS et la santé humaine. Elle ne porte donc pas spécifiquement sur les lieux d'enfouissement technique.

Pour la production de cette page, l'INSPQ a consulté des publications sur le sujet en lien avec des organisations comme Santé Canada et National Academy of Science Engineering of Medicine.

120

Donc, ça, pour le questionnement en lien avec l'INSPQ, voici la réponse du ministère de la Santé à la question citoyenne sur les études du MES.

125

Donc, en réponse à la question posée par une intervenante lors de la séance d'hier, le MES confirme qu'aucune étude sur le sujet n'a été amorcée au Québec. Toutefois, il collabore actuellement avec le ministère de l'Environnement dans les travaux visant à élaborer une feuille de route afin de donner suite aux recommandations formulées par le BAPE généré en janvier 2022, tel que mentionné par monsieur Nicolas Tremblay lors de son intervention en réponse à la question hier soir.

130 Plus concrètement, une analyse de chacune des recommandations adressées au ministère de
la Santé par la commission a été amorcée afin d'en évaluer la faisabilité. Pour ce faire, le MES
travaille de concert avec les experts de l'INSPQ, Institut national de santé publique du Québec.

LE PRÉSIDENT :

135 Parfait, Madame St-Jacques, merci beaucoup de ces précisions-là.

Donc, le registre est maintenant ouvert et vous pouvez aller vous y inscrire si vous avez des
questions à poser.

140 Pour les personnes à distance, vous pouvez vous inscrire au registre de deux façons : d'abord,
en ligne grâce à un formulaire qui est disponible dans l'onglet du dossier de la commission ou par
téléphone au numéro 1 800 463-4732, poste 6. Je vais répéter le numéro : donc, si vous voulez
poser des questions par téléphone, vous devez vous inscrire en appelant au 1 800 463-4732, au
poste 6.

145 Pour les personnes qui vont appeler, on vous invite à suivre les consignes qui vous seront
transmises dans la boîte vocale. Par la suite, une personne de notre équipe va communiquer avec
vous par téléphone pour valider certains détails et vous transmettre les informations sur votre
intervention en direct devant la commission.

150 Je tiens maintenant à vous rappeler les règles que l'on a présentées hier, les règles de procédure
de l'audience publique. Donc, je demande d'abord aux participants et aux participantes qui vont
poser des questions d'éviter des préambules à leurs questions. On va permettre, à partir de
maintenant, deux questions par intervention, et vous pourrez vous réinscrire au registre si vous avez
155 d'autres questions. Donc, le fait de permettre deux questions à la fois permet au plus grand nombre
de participants de pouvoir s'exprimer.

Bien important : toutes les questions, mais aussi toutes les réponses, qu'elles soient données
160 par les représentants de l'initiateur ou par les personnes-ressources, doivent m'être adressées.

Et enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés pour des raisons que l'on connaît tous.

165 Donc, avant d'appeler la première personne, je vous souligne aussi que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

170 Donc, pour les personnes qui sont présentes dans la salle, le questionnaire est disponible à la table d'accueil à l'arrière. Pour les gens qui sont à distance, vous trouverez, dans les commentaires de Facebook Live, de notre Facebook Live et du site Web du BAPE, dans la page concernant ce dossier, les informations... pas les informations, mais ce formulaire. Il est à noter que le sondage va demeurer, va protéger votre anonymat.

175

M. SERGE LÉVESQUE

LE PRÉSIDENT :

180

Donc, j'invite maintenant le premier intervenant à s'avancer, monsieur Serge Lévesque.
– Bonjour, Monsieur Lévesque.

M. SERGE LÉVESQUE :

185

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je vais directement avec ma question. Je m'intéresse premièrement aux émissions de H₂S. On a pu lire dans le rapport principal d'étude d'impact qu'il y avait eu des essais qui avaient été réalisés, autorisés par le ministère de l'Environnement, mais je n'ai pas vu dans les documents de rapport concernant cet essai-là.

190

Je m'excuse, j'ai confondu : il y a eu des essais de laboratoire, il y a un rapport qui est présent, j'ai pu le consulter. Par contre, il y a eu un autre, si on peut dire, une autre expérimentation qui est

195 citée à la page 30 de rapport principal, qu'on appelle un peu un « projet pilote », je pense qu'il en a été question aussi lors de la présentation qui a eu lieu en mars.

200 Donc, ma question, suite à ces lectures-là, est : comment le fait d'enfouir séparément les fines de CRD réduit-il les émissions de H₂S? J'aimerais qu'on précise vraiment qu'est-ce qui se passe techniquement, chimiquement, biologiquement, pour qu'un site comme celui-ci, qui va recevoir des volumes importants de fines de H₂S, ne génère pas de problèmes d'odeurs, alors qu'on a connu... il y a, dans l'histoire du Québec, d'autres sites qui ont reçu des matériaux secs, qui ont connu des histoires d'horreur au niveau des émissions de H₂S. Donc, c'est ma question. Ma première question.

LE PRÉSIDENT :

205 Parfait, Monsieur Lévesque, merci beaucoup. Donc, je vais diriger la question immédiatement à l'initiateur.

M. STÉPHANE COMTOIS :

210 Oui, ça va être monsieur Laliberté qui va répondre.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

215 Oui, O.K. Donc, effectivement, il y a un projet qui est en cours à l'heure où on se parle avec Investissement Québec, le Centre recherche industrielle du Québec.

220 C'est un projet qui s'est détaillé en plusieurs phases. On est présentement en phase 3, dont la première année s'est complétée en 2022, et qu'on a reconduit pour une année supplémentaire en 2023.

Maintenant, la question du H₂S, pour faire ça simple, en fait, les conditions sont réunies pour générer du H₂S quand on les co-enfouit avec des matières résiduelles. Donc, on parle ici de présence de matières organiques, absence d'oxygène, et puis des conditions physicochimiques dans les eaux de lixiviation.

225 Le fait d'enfouir ces matériaux-là dans des cellules dédiées à cette matière-là nous permet de
s'éloigner des conditions propices à la génération du H₂S et, même temps, de se maintenir loin des
conditions qui sont propices à la génération du H₂S. Ici, on parle de la présence de matières
organiques, qui est substantiellement moindre dans les résidus fins de CRD, et également les
conditions physicochimiques des matériaux qui sont enfouis.

230 Donc, c'est vraiment comme ça qu'on arrive à se maintenir loin des conditions en question, puis
évidemment, le CRIQ est présent sur les lieux pour conduire une batterie de tests, notamment des
analyses dans les eaux de lixiviation, mais également pour tout ce qui est émissions surfaciques.

235 Donc, on a des gens qui quadrillent le site et qui vont mesurer à la surface des zones de dépôt
c'est quoi les quantités de H₂S qui sont générées.

Il y a également des essais en chambre à flux qui sont réalisés. On a des résultats pour 2022,
puis on continue d'en acquérir en 2023.

240

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci beaucoup. J'aurais une question complémentaire : si je comprends bien, et ça,
vous n'y pouvez rien, on ne sait pas actuellement, même si, comme vous dites, on se tient de la
245 matière organique, donc on les enfouit dans des cellules différentes, les résidus fins de CRD, si je
comprends votre intervention et les recherches que vous menez avec le CRIQ, donc on ne connaît
pas à ce jour l'importance des émissions de H₂S qui sont générées par les résidus fins, même si on
sait qu'en les mettant loin de la matière organique, ils vont en générer moins, on ne sait pas
actuellement, ça semble être un inconnu encore ou je me trompe?

250

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Non, ce n'est pas un inconnu. Dans le fond, dans les résultats de 2022, les résultats qu'on a au
chapitre des émissions surfaciques sont à l'effet qu'on a des concentrations qui varient entre 0,025
255 et 0,21 PPM. Donc, c'est très bas.

Donc, on a des résultats, on a mesuré, dans le fond, ce phénomène-là à travers deux méthodes, donc la chambre à flux et les émissions surfaciques.

260 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., puis est-ce que ces données-là... bien, en fait, elles deviennent publiques en les mentionnant, donc la commission sera à même de les utiliser dans son analyse.

265 Et juste pour nous donner une idée : par rapport à une cellule où il y a des matières enfouies avec de la matière organique, les émissions de H₂S pourraient être de quel ordre? Juste pour nous donner une... pour la bonne compréhension de la commission et du public, est-ce que vous avez un chiffre, simplement pour nous donner une comparaison de cellules où on enfouit des résidus de matière, avec de la matière organique versus les résidus fins?

270 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

J'ai un chiffre en tête, un chiffre qui est utilisé pour la préparation des modèles de dispersion atmosphérique. Je veux juste le valider avec Tetra Tech et vous revenir. On va répondre à la question en regardant les données du modèle.

275 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vais laisser mon collègue vous poser une question complémentaire.
280 – Et après, on ne vous oublie pas, Monsieur Lévesque, on revient à vous. Soyez patient, mais on fait du... à ce moment-là, on fait du pouce sur votre question en ce moment, donc ça nous permet d'évacuer des questions que nous, on avait, donc merci beaucoup de votre patience.

285 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, bonjour. J'imagine que la composition des résidus fins va varier d'un site à l'autre selon les matières qui sont reçues; est-ce qu'il y a une grande variation au niveau de ce que génèrent les résidus fins en matière de H₂S selon la composition de ce qu'on retrouve dans les matériaux fins?

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

290

Donc, dans le fond, les centres... comment sont générés les résidus fins de CRD, c'est à travers les installations de tri de CRD. C'est la première étape. En fait, les matériaux secs qui rentrent dans les centres de tri de CRD sont d'abord tamisés à différents... ça dépend du centre de tri, en fait; certains centres de tri vont tamiser à 3/4 de pouce, d'autres, à 2 pouces, mais essentiellement, qu'est-ce qui traverse la grille, c'est ce qu'on appelle les résidus fins de CRD.

295

Donc, là-dedans, il y a toutes sortes de choses, dont des résidus de gypse c'est ce que l'on... c'est ce qui, ultimement, en fait, génère les émissions de H2S lorsque co-enfouis avec les matières résiduelles, mais il y a d'autre chose. On peut parler de biomasse, on peut parler d'agrégats. Il y a façon, aussi, d'aller retirer ces éléments-là.

300

Puis au niveau de la production de H2S en fonction des types de fines, de résidus fins de CRD, on a présenté une analyse dans l'étude d'impact à cet effet-là. On va le vérifier, puis on va vous revenir.

305

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, je vais laisser monsieur Lévesque poser sa deuxième question.

310

M. SERGE LÉVESQUE :

J'aurais une sous-question. On me dit, on a entendu qu'il y a eu des essais en 2022 et qu'il y a un rapport qui aurait été produit suite aux essais de 2022. J'aimerais savoir s'il est disponible, public, ou s'il y a possibilité de le consulter.

315

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce que ce rapport-là est disponible ou c'est...

320

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

J'ai fait la demande pour obtenir un rapport d'étape pour les résultats de 2022, je ne l'ai toujours pas reçu à ce jour.

325

J'ai, par contre, un résumé des résultats qui ont été obtenus lors la caractérisation. Il y a des travaux qui ont été réalisés en 2022, mais il y a un rapport d'étape qui s'en vient.

LE PRÉSIDENT :

330

Donc, est-ce qu'on pourrait vous demander de déposer à la commission le résumé, et si le rapport d'étape arrive incessamment, de le déposer également? Ça serait certainement utile tant pour le public que pour l'analyse de la commission.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

335

Oui.

LE PRÉSIDENT :

340

Parfait, merci.

LE COMMISSAIRE :

Vous mentionnez également dans l'étude d'impact que le recouvrement dans le cas de cellules de résidus fins peut se faire... dans les autres cas des cellules, c'est de façon journalière, mais dans les résidus fins, je pense que vous mentionnez que ce n'est pas nécessaire que ça soit de façon journalière.

345

Est-ce que c'est en lien, justement, avec ce qu'on discute ou est-ce que c'est en fonction, justement, des émissions de H₂S qui sont émises? Est-ce que c'est la raison pour laquelle, dans le fond, ce recouvrement-là ne se fait pas de façon journalière?

350

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

355 En fait, ça fait partie du protocole de recherche, développement qui a été élaboré avec Investissement Québec, le CRIQ. Donc, il y a un certificat d'autorisation qui a été délivré pour ça, et avec le certificat d'autorisation vient un protocole de recherche.

360 Donc, nous, ce qu'on essaie, c'est différentes recettes sur le terrain pour se maintenir loin des conditions qui génèrent du H₂S, puis on suit la performance de ces méthodes-là en réalisant, justement, les relevés terrain.

365 Donc, sans rentrer dans les recettes de la Caramilk ici, qui relèvent du procédé industriel qu'on est en train de développer, c'est essentiellement ce qu'on fait à Champlain. Donc, à travers le protocole de recherche, on documente, en fait, la fréquence qui est requise pour les matériaux de recouvrement, parce qu'à terme, c'est une cellule qui doit servir à enfouir des résidus fins de CRD, pas autre chose que des résidus fins de CRD.

370 Donc, c'est vraiment sa vocation, qui est d'enfouir les résidus ultimes non valorisables qui proviennent des centres de tri de CRD et qui... je parle spécifiquement des résidus fins de CRD.

LE COMMISSAIRE :

375 En fait, ma question, c'est : qu'est-ce qui fait qu'on recouvrerait plus fréquemment les matériaux fins?

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

380 Ça serait des résultats où est-ce qu'on aurait des émissions de H₂S, ce qui n'est pas le cas présentement avec les données qu'on en train d'aller chercher.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, donc Monsieur Lévesque, on pourrait y aller avec votre deuxième question, s'il vous plaît.

385 **M. SERGE LÉVESQUE :**

Oui. Je m'intéresse maintenant plus à l'aspect financier. Dans les médias, il a été mentionné, lors de la présentation du projet, que ce projet-là aiderait Énercycle, comment dire, à diminuer les coûts pour les contribuables pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles, parce que ça générerait des revenus pour Énercycle.

J'aimerais savoir : quel serait le coût annuel pour chaque contribuable de la région pour ne pas recevoir de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la région?

395 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, donc je vais diriger votre question au porte-parole, monsieur Comtois, porte-parole d'Énercycle.

400 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Oui, eh bien, fin 2006 à 2007, la région a décidé qu'étant donné qu'elle était propriétaire de deux sites d'enfouissement, de se doter d'installations qui allaient respecter toutes les normes du futur Règlement sur le... le REIMR, donc de les équiper pour en devenir deux LET.

405 On a été à la recherche de tonnage pendant plusieurs années pour nourrir ces deux lieux d'enfouissement technique là, puis on n'a pas été capables d'en avoir dû au fait qu'on est... justement, une entité publique. C'est plus difficile, compte tenu qu'on ne contrôle pas les marchés, justement, des matières résiduelles, mis à part notre propre marché.

410 Donc, le constat en 2013 était que si on n'était pas capables d'avoir du tonnage extérieur, il fallait fermer le LET de Champlain, parce que les coûts allaient être trop astronomiques.

415 Donc, le conseil d'administration a demandé qu'on tombe à la recherche d'un partenaire potentiel pour justement amener du tonnage pour être capable de faire vivre le LET, compte tenu du fait que de par notre constitution, ça devient aussi le plan B si jamais on a des problématiques à

Saint-Étienne-des-Grès en enfouissement, de pouvoir aller porter nos matières résiduelles à Champlain.

420 On a trouvé un partenaire, qui est Matrec, et dans les ententes, il y avait la partie phase 1, qui se termine en 2023, et éventuellement, si c'était toujours intéressant, d'aller dans une phase 2.

425 Naturellement, parce que c'est devenu un LET, Champlain, et aussi pour Saint-Étienne, et avec les coûts qu'on connaît par rapport aux normes et aux règlements qui touchent les lieux d'enfouissement technique, bien, il a fallu qu'on contracte des dettes, des règlements d'emprunt. On est une entité municipale, donc on a fait des règlements d'emprunt pour mettre ça à niveau, et présentement, bien, ces règlements-là ne sont pas remboursés

430 Ça fait que là, on a aussi une route de contournement qu'on a faite pour justement empêcher le camionnage de se rendre par le village.

435 Ça fait qu'il reste une balance, encore, au niveau de cette dette-là, O.K., ce qui fait que présentement, on pourrait aller chercher facilement de 35 à 40 \$ supplémentaires la tonne pour... si on n'avait pas la deuxième phase et qu'on aurait affirmé naturellement le LET de Champlain.

LE PRÉSIDENT :

440 Donc, la question de monsieur Lévesque, c'était qu'est-ce qu'il en coûterait aux citoyens de la région si vous n'alliez pas chercher des matières résiduelles à l'extérieur de la région, et là, ce que vous répondez, et là, je veux simplement synthétiser votre réponse pour le bénéfice de la salle : donc, ce que vous répondez, c'est que si vous desserviez seulement les gens de la région, ça ne serait pas économiquement rentable à cause des normes qui sont exigées pour un LET; c'est bien ça, votre réponse?

445 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

450

Parfait.

M. STÉPHANE COMTOIS :

455

Parce qu'on a fallu qu'on investisse, justement, pour le LET.

LE PRÉSIDENT :

460

Je vois monsieur Lévesque.

– Je vais vous accorder une sous-question à ça et...

M. SERGE LÉVESQUE :

465

Parce que moi, je demanderais un chiffre. Moi, j'aimerais savoir combien ça nous coûterait à chaque contribuable : c'est-tu 10 piastres, 100 piastres, 500 piastres par année pour ne pas recevoir de déchets? J'aimerais qu'on puisse quantifier vraiment la valeur de ça.

LE PRÉSIDENT :

470

Je vais poser votre question un peu différemment, mais ça va revenir à ça. Vous êtes un organisme public, Énercycle : est-ce que ces chiffres-là sont connus ou sont disponibles publiquement? Donc, l'analyse économique que vous avez faite, est-ce que la commission et le public pourraient avoir des chiffres qui permettraient de rendre compte de façon chiffrable ce que vous nous dites?

475

M. STÉPHANE COMTOIS :

Dans la forme qu'on dépose aux états financiers, non, parce que différentes compétences ont une différente façon de calculer, justement, le coût la tonne ou encore le coût du citoyen, mais il y a

480 moyen de faire des règles de 3 pour trouver ce chiffre-là, effectivement. Il faudrait qu'on vous revienne avec une réponse plus tard.

LE PRÉSIDENT :

485 Parfait.

– Donc, vous aurez réponse éventuellement à votre question. Là, je comprends de la part de l'initiateur que ça va demander certaines vérifications, certains calculs, mais là, monsieur... le représentant, l'initiateur, monsieur Comtois, nous confirme qu'il va nous revenir avec une réponse au cours des prochaines séances. Ça vous va?

490

M. SERGE LÉVESQUE :

Ça fait qu'il va y avoir seulement une autre prochaine séance?

495 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, si jamais... bon, votre question est bonne, puis je vais la répéter pour le besoin public.

500

Monsieur Lévesque me dit « oui, mais est-ce qu'il va y avoir suffisamment de séances pour que moi, j'aie la réponse? » Chose certaine, si jamais on n'avait pas la réponse avant la fin de nos séances, elle va être déposée publiquement, parce que tout ce qui est demandé aux personnes-ressources, ce qui est demandé à l'initiateur est déposé dans les documents accessibles à la commission. Ça, ils sont dans le... c'est l'onglet de la commission sur le site Web du BAPE, et c'est facile à trouver.

505

– Donc, vous aurez votre réponse, ça, c'est certain. Très bien. Merci beaucoup, Monsieur Lévesque. Je vais laisser mon collègue poursuivre.

510

LE COMMISSAIRE :

515 Oui, je pense que c'est une question qui s'adresse soit au Ministère ou à Recyc-Québec, vous
verrez qui est mieux placé.

Donc, on entend d'Énercycle que, dans le fond, il y a eu des coûts d'investissements importants
pour la mise à niveau de leurs installations qui ont fait en sorte que le LET devient déficitaire.

520 Parce que j'imagine que ce n'est pas le seul LET ou le seul site d'enfouissement qui doit se
mettre à niveau, est-ce que vous avez d'autres exemples de situations semblables parmi des régies,
dans le fond, qui ont dû... en fait, est-ce que c'est un aspect qui est assez généralisé ou est-ce que
c'est fréquent d'avoir cette situation-là au niveau économique, que dans le fond, on doit contracter
525 une dette pour réinvestir dans les installations, puis qu'après ça, bien, ça nous amène, finalement,
dans la nécessité de changer un peu notre modèle d'affaires?

Mme MIREILLE GENEST :

530 Mon collègue, Nicolas Tremblay, va répondre à la question.

M. NICOLAS TREMBLAY :

Oui, bonjour. Comme tel au Québec, il y a 38 LET. Pour ces LET-là, il y en a à peu près deux tiers
qui sont complètement publics, qui appartiennent soit à une régie, à une municipalité ou à une ville.
535 Et l'autre tiers, qui est soit un partenariat public-privé, soit complètement privé.

On voit que les plus petits LET sont quasi entièrement publics, et c'est généralement là où est-ce
qu'entend parler que les coûts à la tonne sont les plus élevés, parce que les lieux d'enfouissement
ont, à la base, l'obligation d'afficher à l'entrée et, dans leur rapport annuel, le coût officiel de
540 l'enfouissement qui est chargé, excluant les ententes particulières avec certaines clientèles. Puis
c'est ça, on constate que les plus petits ont comme les frais les plus importants.

545 Puis c'est un équilibre : si un LET charge des gros montants à l'entrée, ça lui permet de compenser le coût d'exploitation qui est plus élevé. Mais naturellement, on constate que passé... en bas d'un certain tonnage, il n'y a pas vraiment d'entreprise privée qui se lance dans l'exploitation de LET.

550 Le privé se lance seulement quand c'est des lieux qui font plusieurs centaines de tonnes... de milliers de tonnes par année, parce qu'en deçà d'une centaine de milliers de tonnes, on voit qu'il commence à y avoir des coûts plus importants que ce qui pourrait amener une rentabilité.

555 C'est un service public, hein, on ne parle pas vraiment de... ce n'est pas quelque chose de lucratif, forcément, de gérer les lieux d'enfouissement, puis les normes, aussi, exigées sur des grandes installations sont plus importantes. Passé 50 000 tonnes par année, il y a des captages des biogaz obligatoires, chose qui n'est pas obligatoire pour les plus petits lieux. Passé 100 000 tonnes aussi, le délai pour mettre en place ces captages-là serait petit.

560 Donc, naturellement, il y a plus d'exigences pour des plus gros lieux, certains coûts plus importants, mais ils sont absorbés par le tonnage, donc ça revient plus économiquement viable, l'exploitation de grands lieux, et les petits lieux dans des régions plus éloignées sont systématiquement moins économiquement viables. C'est un service public qui coûte cher aux populations locales, les petits lieux. Il y en a certains qui font à peine une dizaine de milliers de tonnes par année.

565 On voit qu'aménager des membranes et puis faire tous les suivis d'eaux souterraines ou d'émissions de biogaz, ça représente des coûts quand même... des investissements importants qui amènent aussi à une réduction de lieux d'enfouissement.

570 Je crois qu'avant la mise en place du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* en 2006, il y avait une centaine de lieux d'enfouissement sanitaires.

Il y avait le nouveau Règlement, on est descendus à 38, donc il y a vraiment eu une diminution, une consolidation des sites pour justement avoir une économie d'échelle.

575 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup pour la réponse. Et donc, la question de la situation d'endettement vis-à-vis un LET, est-ce que c'est quelque chose que vous observez fréquemment, là où la dette devient un élément important dans la décision d'affaires?

580 **M. NICOLAS TREMBLAY :**

585 C'est certain que ce n'est pas quelque chose que les exploitants viennent nous voir au Ministère par rapport à ça, puis le Ministère finance des projets par rapport au compostage, par rapport au recyclage, tous les programmes de détournement, mais l'enfouissement n'est subventionné par le gouvernement, donc c'est vraiment à la pleine charge des municipalités.

590 Les municipalités ont avantage à trouver des moyens de réduire leur taux d'enfouissement pour profiter des subventions qui sont associées avec les redistributions.

Il y a une redevance de 30 \$ la tonne qui est payable sur chaque tonne enfouie dans les lieux d'enfouissement. Cette redevance-là repart au gouvernement et est renvoyée aux municipalités qui mettent en place des programmes de détournement.

595 Donc, ces programmes-là sont financés; pas l'enfouissement.

LE COMMISSAIRE :

600 Donc, si je comprends bien, vous n'avez pas l'information sur le nombre de LET qui se retrouveraient dans une situation d'endettement? Ce n'est pas quelque chose que vous regardez, ce que je comprends?

M. NICOLAS TREMBLAY :

605 Pas à ma connaissance.

LE COMMISSAIRE :

Très bien. Merci.

610

CAROLINE LEMIRE :

Est-ce que je peux donner un complément d'information? Des fois, on reçoit des demandes de modification de décret. C'est dans un contexte où l'exploitant veut augmenter le tonnage en lien avec la différente dynamique, donc il y a un partenariat qui est créé.

615

On n'a pas un chiffre précis par rapport à ça, mais on pourrait vous revenir pour vous donner plus d'informations là-dessus.

620

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup.

Dernière question sur ce sujet-là, et j'irai...

625

– Bien, vous avez un complément d'information, Monsieur Laliberté? Allez-y maintenant.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Oui, donc je vais apporter un complément d'information. La question, c'est quoi un taux d'émission typique du côté matières résiduelles, ce qu'on a utilisé dans les modèles de dispersion atmosphérique qui ont été déposés dans l'étude d'impact, c'est basé sur le USCPA, puis c'est une même liste, en fait, qui se retrouve et qui est diffusée par le Ministère dans un document qui s'appelle « *Composition du biogaz à prendre en compte pour l'évaluation des impacts des LET* ». On parle ici de 32 PPM.

630

635

Donc, dans la cellule dédiée aux résidus fins de CRD, je mentionnais qu'on mesurait entre 0,025 et 0,21, ça, c'est qu'on mesure. Par contre, pour les impacts dans le modèle, on utilise 32, donc qui

est une valeur substantiellement plus élevée que qu'est-ce qui est mesuré réellement sur le terrain.
Donc, on est très conservateurs dans le modèle à ce niveau-là.

640

LE PRÉSIDENT :

Et là, toutes les valeurs que vous nous avez données sont dans la même unité, sont en PPM?

645

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

650

C'est bon. Parfait.

J'aurais une question que j'avais déjà dans mes questions écrites et qui s'adresse à monsieur Comtois : lorsque vous mentionnez dans l'étude d'impact, et vous l'avez mentionné tout à l'heure, que le LET de Champlain va servir de plan B au LET de Saint-Étienne-des-Grès si jamais il y avait des problèmes, qu'on ne pourrait pas enfouir au LET de Saint-Étienne-des-Grès, je serais curieux de savoir : quel type d'événement ferait qu'un matin, les camions ne peuvent plus rentrer au LET de Saint-Étienne-des-Grès?

655

660

M. STÉPHANE COMTOIS :

Par exemple, une grève.

LE PRÉSIDENT :

665

O.K. Je comprends. Donc ça, c'est concret pour moi.

670 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Oui, c'est très concret.

675 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce qu'il n'y avait pas d'indication dans l'étude d'impact. Je peux comprendre que c'est délicat, mettre ça dans une étude d'impact. Puis est-ce qu'il y a d'autres circonstances environnementales?

680 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Oui, c'est déjà arrivé, lors de notre demande de modification, justement, de certificat d'autorisation de 2016, qu'il a fallu, pendant un deux, trois semaines, qu'on détourne les matières résiduelles qui s'en allaient à Champlain pendant qu'on complétait des travaux demandés par le ministère de l'Environnement.

685 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., donc des travaux correctifs en lien avec une inspection ou de choses comme ça.

690

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui. Oui.

695 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est important pour nous, parce qu'il n'y avait pas d'exemple d'événements qui auraient pu produire l'arrêt d'enfouissement du jour au lendemain dans le LET de Saint-Étienne-des-Grès. Donc, là, je comprends un peu mieux.

700

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui.

705

LE PRÉSIDENT :

La commission comprend un peu mieux.

710

M. STÉPHANE COMTOIS :

Puis pour compléter, la grève, c'est qu'au niveau des services essentiels, compte tenu qu'on est municipal, ce n'est pas considéré comme étant un service, justement, essentiel, parce qu'il y a d'autres LET qui sont aux alentours du nôtre.

715

Donc, pour nous, d'être propriétaires de nos propres installations à Champlain nous permet d'aller là-bas sans qu'il y ait des coûts, mis à part la collecte transport, des coûts supplémentaires impressionnants.

720

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Je laisse mon collègue vous...

LE COMMISSAIRE :

725

En fait, j'aimerais regarder la situation inverse aussi, c'est-à-dire que si jamais, dans le futur projet il y avait un arrêt au LET Champlain, est-ce que, dans le fond, le plan B, c'est Saint-Étienne-des-Grès?

730

M. STÉPHANE COMTOIS :

Ça pourrait effectivement être un plan B. Ça dépend des contrôles des coûts de Matrec et de leur possibilité de rentrer, justement, selon notre limitation de tonnage à nous aussi.

LE COMMISSAIRE :

735

Puis pour ce qui serait, par exemple, des résidus fins, à ce moment-là, étant donné qu'il y a des cellules qui sont spécialisées par rapport à cet aspect-là, comment on redistribuerait? Ça serait quoi le...?

740

M. STÉPHANE COMTOIS :

Compte tenu que je n'ai pas la même technologie, probablement que je lui demanderais de ne pas venir à mon site pour les apporter.

745

LE COMMISSAIRE :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

750

Là, vous venez de dire quelque chose et je ne vous reprends pas, mais quand vous dites « je ne leur permettrais pas de venir à mon site de Saint-Étienne-des-Grès », le site de Champlain est également votre site, donc... c'est simplement un lapsus, j'imagine?

755

M. STÉPHANE COMTOIS :

Non, ce c'est le fait qu'ils sont en projet pilote, c'est leur technologie, c'est leur processus; je ne l'ai pas.

760

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est important. Je vois la distinction. C'est bien.

765

M. STÉPHANE COMTOIS :

Vous voyez la distinction?

770 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Laliberté avait un complément. Merci, monsieur Comtois. Là, je réalise que la distinction était quand même importante. La précision était importante.

– Monsieur Laliberté.

775

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Oui, donc c'est un complément à mon complément précédent. Donc, en fait, le ratio entre les valeurs utilisées pour le modèle et les valeurs mesurées en termes d'émission de H₂S, on parle de 150 fois. Ça fait que je voulais apporter cette précision-là à la commission.

780

LE PRÉSIDENT :

C'est qu'actuellement, les ratios entre le modèle et les émissions mesurées avec ce que la science nous donne aujourd'hui des résidus fins de CRD, c'est 50 fois moins?

785

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

150.

790

LE COMMISSAIRE :

Euh, 150 fois moins. Pardon. C'est bon. C'est vrai.

795

C'est bien, donc on a quand même fait du chemin à partir de la question de monsieur Lévesque.

– Merci beaucoup, Monsieur Lévesque.

800 Donc, comme vous voyez, les questions du public sont toujours importantes parce qu'elles permettent à la commission non seulement d'apprendre des choses, mais nous permettent à nous de poser nos questions, mais en lien avec les interventions du public, ce qui est très bien. Donc, ça nous permet d'avoir des thématiques.

805 **M. JACQUES ROUSSEAU**

LE PRÉSIDENT :

810 Donc, j'appellerais monsieur Jacques Rousseau, qui est le prochain intervenant, à nous poser ses questions.

– Bonjour, Monsieur Rousseau.

M. JACQUES ROUSSEAU :

815 Oui, bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Vous avez beaucoup joué dans mes deux premières questions, déjà, mais je vais essayer un angle qui, en tout cas, j'espère qu'on va tenter de répondre dans l'angle dans lequel je pose la question.

820 C'est, au bout du compte, comment se fait-il que l'on n'ait pas pu planifier le règlement de la dette avec le moment où le site pourrait fermer? Voilà.

LE PRÉSIDENT :

825 Votre question est claire, donc je comprends très bien. Je vais la différer à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

Tout simplement parce que le montant...

830 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Comtois, si vous pouviez, puis j'ai dit la même chose à monsieur Rousseau : si vous pouviez vous adresser à moi lorsque vous posez vos questions ou vous y répondez. On va essayer de maintenir cette règle-là pour que les choses continuent d'aller très bien. Allons-y.

835 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

840 Tout simplement parce que le montant de la dette était beaucoup trop élevé pour la redevance qu'on recevait pour, naturellement, que le modèle financier demeure naturellement intelligent dans la première phase. C'est tout simplement pour cette raison-là.

LE PRÉSIDENT :

845 Je comprends, mais je me mets à la place d'un citoyen qui a une dette. Il a sa maison, et puis il avait prévu finir de payer sa maison dans deux ans. Et là, bien, il a un problème, il est obligé d'investir de l'argent qui fait qu'il ne sera pas capable de payer, de finir sa dette dans deux ans. Le citoyen, lui, il a des obligations envers la banque. Mais vous n'aviez rien prévu à part le projet d'agrandissement pour continuer de financer votre dette?

850 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

855 En fait, il y avait deux possibilités : ou on trouvait un partenaire qui nous permettait de réduire cette dette-là, donc ça nous empêchait d'augmenter le coût la tonne pour les citoyens. Si on se rapporte à 2014, on était environ 75 \$ la tonne et on aurait passé à 155 \$ la tonne si on fermait Champlain.

860 Ça fait que c'est un mitoyen qu'on a fait en espérait qu'il y ait une phase 2 et qu'effectivement, on puisse balayer au complet la dette de Champlain.

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça répond à ma question.

865 – J'ai mon collègue qui voudrait faire une question complémentaire et on vous reviendra, Monsieur Rousseau.

LE COMMISSAIRE :

870 Oui, justement, c'est par rapport à la dernière phase que vous avez mentionnée. Donc, si je comprends bien, la dette que vous avez à travers la phase 2 va donc se résorber? Vous avez fait vos calculs, puis dans notre plan d'affaires, la phase 2 vous permet de régler cette dette-là tout en gardant les tarifs à ce qu'ils sont, à ce que vous projetez; c'est bien ça?

875 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Oui, effectivement. C'est sûr qu'on n'a plus les montants de 2013, on est rendus à plus élevé que ça la tonne, mais oui, effectivement.

880 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pourriez nous donner à peu près une idée de l'envergure de cette dette-là en date d'aujourd'hui?

885 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Elle tourne encore aux alentours de 10 millions.

LE COMMISSAIRE :

890 10 millions.

M. STÉPHANE COMTOIS :

895

Oui.

LE COMMISSAIRE :

900

D'accord. Puis j'imagine que dans la phase 2, vous devez aussi investir? Est-ce que c'est uniquement Énercycle qui va investir, est-ce que Matrec investit dans la réalisation de cet agrandissement-là? Comment ça fonctionne? Et si, justement, vous devez investir puis que vous êtes endettés, j'imagine que vous allez, dans ces circonstances-là, augmenter la dette?

905

M. STÉPHANE COMTOIS :

Dans le modèle financier, Matrec investit lui-même toutes ses modifications et toutes ses opérations. On n'a pas d'investissement supplémentaire à faire mis à part sur les 20 prochaines années, l'entretien de la route de contournement, mais qui est déjà prévu dans les budgets.

910

LE COMMISSAIRE :

915

Donc, si je comprends bien, les dépenses nécessaires pour réaliser le projet, les installations, les améliorations, ça ne relève pas d'Énercycle, c'est votre partenaire, il va faire ces dépenses-là? Ces investissements-là; c'est bien ça?

M. STÉPHANE COMTOIS :

920

Tout à fait. Oui.

LE COMMISSAIRE :

925

Très bien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

930 Je ne suis pas économiste et je ne connais pas votre montage ou votre plan d'affaires ou vos relations avec Matrec, mais si Matrec a tous les investissements, est-ce qu'Énercycle... parce que c'est Énercycle qui est le propriétaire du LET de Champlain, donc est-ce que vous gardez vos droits complets sur le fait que vous soyez propriétaires ou vous allez devenir partenaires du site de Champlain dans ces conditions-là?

M. STÉPHANE COMTOIS :

935 Non, on demeure entièrement propriétaires.

LE PRÉSIDENT :

940 O.K. Donc, à ce moment-là, j'imagine qu'il y a des avantages pour Matrec d'investir, et là, je m'adresse à vous, vous pourrez différer la question, donc je comprends qu'il y a des avantages pour Matrec d'investir ces montants-là sans devenir propriétaires ou copropriétaires du site du LET de Champlain?

M. STÉPHANE COMTOIS :

945 Je vais laisser monsieur Laliberté répondre.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

950 Donc, oui, il y a des avantages pour Matrec. Matrec paie pour toutes les dépenses, toutes les immobilisations, les investissements en capital pour construire les cellules, mettre à niveau les installations de traitement d'eau, de gaz, recouvrement final, système de collecte et la contribution postfermeture.

955

Puis le projet permet à Matrec aussi de continuer de supporter ses activités de valorisation, parce qu'on se souvient la vocation du site, c'est recevoir les résidus ultimes non valorisables provenant des installations de Matrec, de ses clients externes et les centres de transfert.

960 Donc, oui, Matrec y tire son compte, et puis il y a quelque chose qui est prévu également pour Énercycle dans le montage financier de l'entente.

LE PRÉSIDENT :

965 C'est bon, merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

970 Une dernière précision, puis après ça, on va vous laisser les questions.

M. JACQUES ROUSSEAU :

Non, tout va bien.

975 **LE COMMISSAIRE :**

Quelle est la durée de l'entente, en fait? Est-ce que vous avez une entente sur la durée de vie du site, donc les 20 ans, c'est ça?

980 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Oui, sur la durée du site.

LE COMMISSAIRE :

985 O.K. Très bien.

LE PRÉSIDENT :

990 Donc, Monsieur Rousseau, on peut y aller avec votre deuxième question, mais je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : vous voyez le chemin qu'on fait sur vos questions, c'est quand même important.

 En fait, ce que je veux souligner ici, c'est que vos interventions, le public, sont importantes, entre autres à ce niveau-là. Donc, je vous laisse poser votre deuxième question.

995

M. JACQUES ROUSSEAU :

 Monsieur le Président, on va changer de perspective un peu. Je voudrais savoir : est-ce que Green For Life a un plan B pour l'enfouissement des matières résiduelles qu'elle reçoit si l'autorisation d'agrandir le LET de Champlain est refusée ou est limitée, par exemple, aux 8 000 tonnes qui viennent de la MRC des Chenaux? Alors, c'est quoi le plan B dans ces circonstances-là de Green For Life?

1000

LE PRÉSIDENT :

1005

 La question me semble claire, donc je vais la différer à monsieur à Comtois, donc, à titre de porte-parole de l'initiateur.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1010

 Oui, monsieur Laliberté va répondre.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1015

 C'est une excellente question qui se pose dans un contexte où est-ce que le BAPE, en fait, concluait il y a un peu plus d'un an qu'il n'y avait pas de surcapacité d'élimination au Québec.

1020

Donc, on a des besoins qui continuent d'augmenter dans un contexte d'absence de surcapacité, puis on se fixe des objectifs communs à l'échelle du Québec, mais on n'est pas très bons pour les atteindre.

1025

Donc, c'est sûr que la fermeture du LET de Champlain causerait un sérieux problème pour les besoins en élimination, toujours en se rappelant aussi la mission de l'entreprise GFL, Green For Life, où est-ce que nos activités au Québec gravitent essentiellement et surtout autour de la valorisation des matières résiduelles.

1030

Hier, je parlais du modèle 3RV-E. On veut toujours favoriser les 3RV au détriment du E, mais on a encore besoin du E, parce qu'il reste des résidus ultimes non valorisables, soit parce que les procédés ne sont pas parfaits, soit parce qu'il y a une absence de débouchés ou encore parce que le prix à la source est imparfait.

1035

Ça, on s'en rend compte dans plusieurs de nos installations de tri, je pense à des toiles de piscines qui peuvent se retrouver dans des centres de tri de la collecte sélective : ça ne va pas là. Alors, dès qu'on les observe dans le centre de tri, bien, nécessairement, ça génère un besoin en élimination dans un contexte où est-ce qu'il n'y a pas de surcapacité et où les besoins augmentent, puis Recyc-Québec, même, dans son dernier bilan, faisait état que les besoins allaient augmenter de 8 % sur trois ans, seulement.

1040

LE PRÉSIDENT :

O.K., donc, je vais laisser monsieur Rousseau, peut-être, s'exprimer, parce que...
– Est-ce que ça répond à votre question?

1045

M. JACQUES ROUSSEAU :

Non. Je n'ai pas entendu parler du plan B là-dedans. Ou plutôt, si j'ai bien compris, il n'y a pas de plan B?

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vais rediriger la question à l'initiateur, parce que je ne veux pas répondre à sa place, donc je vais vous laisser peut-être apporter un complément d'information pour répondre directement à monsieur Rousseau.

1055

Sa question, dans le fond : s'il advenait que le projet était refusé, c'est quoi le plan B pour le LET de Champlain?

1060

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Ça va créer de sérieux problèmes opérationnels dans contexte de manque de capacité, puis il va falloir retourner à la table à dessin.

1065

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.
– Donc, merci beaucoup, Monsieur Rousseau. On va passer... O.K., j'ai mon collègue qui veut intervenir.

1070

LE COMMISSAIRE :

Oui, on va faire du pouce sur la thématique, peut-être se tourner du côté du Ministère.

1075

On voit ici un modèle d'affaires ou un modèle de partenariat entre une entreprise privée et une régie. Est-ce que c'est un modèle fréquent ou de plus en plus fréquent, ce genre de partenariat là, ou, dans le fond, l'entreprise privée va donc faire les investissements pour un agrandissement ou pour le développement d'un site? Est-ce que ce que vous avez entendu comme partenariat d'affaires, est-ce que c'est quelque chose qui est fréquent au sein des LET?

1080

Mme MIREILLE GENEST :

Nicolas Tremblay va répondre à la question.

1085

M. NICOLAS TREMBLAY :

La réponse est assez simple : non, ce n'est pas fréquent. Il y a peut-être trois LET au Québec qui fonctionnent sous ce modèle-là.

1090

Habituellement, il y a, des fois, des doubles propriétés, il y a un site, entre autres, il est à moitié 50 % propriété une régie, 50 % propriété d'un privé, mais des privés qui exploitent un terrain propriété publique, c'est ça, à peu près deux, trois lieux au Québec.

1095

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que ça serait possible de nous donner l'information sur ces deux ou trois LET que vous connaissez, dont le modèle est comparable?

1100

M. NICOLAS TREMBLAY :

Celui-là que je pense dans ma tête, c'est à Lachute, et aussi... il faudrait que je vérifie, oui, peut-être, pour... il y a probablement...

1105

LE COMMISSAIRE :

Possible de vérifier, puis effectivement, nous donner cette information-là, ça serait apprécié, merci.

1110

Mme MIREILLE GENEST :

On va vérifier puis on va vous revenir.

LE PRÉSIDENT :

1115

Parfait.

M. JACQUES ROUSSEAU

1120

Si je peux répondre à la question, dans le rapport du BAPE générique, il y a le tableau 3.4, qui donne l'ensemble des LET avec le propriétaire et l'opérateur s'il est différent. Donc, ça nous donne l'idée, le genre de co-partenaire. Je ne sais pas comment appeler ça, mais en tout cas, on le trouve au tableau 3.4. Merci.

1125

LE PRÉSIDENT :

Bien là, Monsieur Rousseau, vous venez d'impressionner le président de la commission avec votre référence au tableau 3.4, donc je vous félicite de votre lecture des rapports du BAPE. Donc, merci beaucoup.

1130

M. KAREL MÉNARD

LE PRÉSIDENT :

1135

On va passer au prochain intervenant, monsieur Karel Ménard. Et là, je dois annoncer, dans deux interventions, il va y avoir un appel, et je dois demander à monsieur Alexandre Richard de commencer à se préparer à recevoir un appel, et ça va être dans deux interventions. Donc, maintenant, c'est l'intervention de monsieur Ménard.

1140

M. KAREL MÉNARD :

1145

Oui, merci, Monsieur le Président. J'aimerais revenir sur une réponse qui a été donnée hier suite à une question de monsieur Rochon, parce que j'ai peut-être mal saisi la réponse du ministère de l'Environnement, c'est concernant le décret qui serait éventuellement émis.

Si j'ai bien compris, une des conditions au niveau des limitations, ça serait qu'une partie du LET de Champlain ne pourrait pas accepter de matières résiduelles domestiques dans la partie F, pour les fines, mais uniquement des matières CRD fins : est-ce que je comprends bien?

1150 Donc, un LET ne pourrait pas recevoir de sacs de poubelles de citoyens parce qu'il y aurait une limitation à ce niveau-là dans un décret?

LE PRÉSIDENT :

1155 Je vais laisser madame Genest répondre à la question.

Mme MIREILLE GENEST :

En fait, dans l'autorisation gouvernementale, il y a des conditions qui sont prévues.

1160 Dans le cas du projet, le projet qui est à l'étude prévoit donc deux cellules distinctes, ça fait partie de l'explication que l'initiateur donne dans son étude d'impact, et c'est au niveau de... c'est cité dans les conditions du décret. Dans le fond, c'est l'ensemble du projet qui est présenté qui est autorisé.

1165 Donc, la limitation, elle serait de l'ordre du type de matière qui est reçu dans chacune des deux cellules. Donc, ça ne serait pas une interdiction pour l'ensemble du LET, mais ça serait de respecter ce que l'initiateur a prévu faire en fonction de ces deux cellules.

LE PRÉSIDENT :

1170 Donc, ça répond bien à votre question, Monsieur?

M. KAREL MÉNARD :

1175 Donc, je comprends bien qu'une partie du LET, lieu d'enfouissement technique, ne pourrait pas recevoir de matières résiduelles d'origine domestique?

LE PRÉSIDENT :

1180 C'est ce que je comprends. Donc, c'est ça.

M. KAREL MÉNARD :

1185 Parfait. Ça répond à ma question.

Deuxième question : on parle beaucoup de questions monétaires, d'aspects monétaires. Il y a certainement des ententes entre GFL-Matrec et les municipalités ou Énercycle. Et/ou, peut-être.

1190 Est-ce que c'est possible qu'elles soient rendues publiques? Parce qu'il y a aussi des conditions que les municipalités ou Énercycle, auxquelles elles doivent répondre, le droit de regard, par exemple, d'autres conditions qu'on ne sait pas. Donc, il n'y a pas juste des conditions monétaires.

1195 Est-ce qu'il y a une contrepartie que les municipalités, aussi, doivent offrir ou la Régie intermunicipale, Énercycle? Est-ce que c'est possible que ces études-là soient déposées? J'imagine qu'elles sont publiques.

LE PRÉSIDENT :

1200 Donc, je pose la question à monsieur Comtois : donc, à titre d'organisme public, est-ce qu'Énercycle rend publiques les ententes qu'elle a avec ses partenaires?

M. STÉPHANE COMTOIS :

1205 Les ententes monétaires, non. Par contre, ce que je peux dire, c'est que lorsqu'on veut, au niveau municipal, mettre des leviers ou mettre des modifications ou des conditions à ce qu'on veut avoir comme matières résiduelles sur notre territoire, bien, on passe par les PGMR.

Dans notre cas à nous, dans notre PGMR, 2004, il y avait une condition ou, du moins, un droit de regard qui pouvait être passé par la MRC des Chenaux, d'ailleurs.

1210 Et cette condition a été abandonnée, parce que compte tenu que les deux sites d'enfouissement
sont de propriété publique. Bien, le conseil d'administration, en passant par les 37 municipalités
d'Énercycle peuvent décider du jour au lendemain, sans l'avoir à l'écrire dans un PGMR, les
conditions qu'il veut mettre de l'avant lorsqu'il signe des ententes avec des partenaires.

1215 Donc, dans ce cas qui nous concerne, non, on n'a pas de limitation qu'on a demandée au niveau
de Matrec, mis à part ce qui a été calculé pour la viabilité, justement, du projet, qui est le 250 000
tonnes, et sinon, en dehors de ça, non, il n'y a pas de conditions supplémentaires ou particulières.

LE PRÉSIDENT :

1220 Monsieur Ménard, est-ce que ça répond à votre question?

M. KAREL MÉNARD :

1225 C'est la réponse qu'on nous a donnée. Oui. Je vais l'accepter.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, donc merci beaucoup.

1230 Le prochain intervenant est monsieur Jérémie Rochon. En attendant que monsieur Rochon
s'installe, j'aurais, moi, une question pour l'initiateur.

1235 Parce que là, vous avez parlé du 250 000 tonnes, donc on essaie toujours de prendre la balle
au bond. À partir de l'étude d'impact, et c'est la même chose dans le résumé qui est un peu plus à
jour, le PR6, les projections, les besoins annuels en élimination combinée... là je vais y aller
lentement, parce qu'il y a des chiffres, il y a quelques chiffres, mais vous êtes familiers avec ces
chiffres-là.

1240 Vous les estimez à partir de calcul de ce qu'est produit par habitant puis à partir de la population
estimée par l'Institut de statistique du Québec en 2040, par exemple, ou en 2021, ou en en 2026.

Donc, vous estimez les besoins d'élimination combinée d'Énercycle et de Matrec entre, bon, 478 000 tonnes... entre 478 800 et 672 100 tonnes. Donc, disons entre 500 000 et 700 000, à peu près.

1245

Donc, ces projections sont passablement plus importantes que la capacité annuelle que vous avez demandée, qui est de 250 000 tonnes.

1250

Et en plus, ça ne tient pas compte, tout ça, des résidus fins de CRD. Donc, ça commence à faire beaucoup plus que le 250 000 tonnes que vous avez demandé.

Là, je comprends que, et vous mentionnez dans l'étude d'impact que ces besoins-là ont été demandés d'un commun accord avec Matrec et la MRC des Chenaux.

1255

Mais ma question, c'est : qu'allez-vous faire de l'excédent du 250 000 tonnes qui est enfoui, qui pourrait ou qui serait accordé au LET de Champlain? Parce que là, vous nous présentez, dans l'étude d'impact, les calculs qui sont quand même très clairs, vous arrivez à un chiffre, mais vous demandez 50 % de moins que ça, donc, au Ministère comme besoin d'enfouissement.

1260

Pourquoi vous avez demandé moins? C'est ma première question. Ma deuxième question : vous allez faire quoi des 250 000 tonnes additionnelles qui restent si vos prédictions sont bonnes?

M. STÉPHANE COMTOIS :

1265

Je vais prendre une partie de la réponse. Le 250 000 tonnes, pourquoi qu'on a statué à ça, on a arrêté à ça, il y avait pour une question de longévité du site, O.K.

1270

À 250 000 tonnes pour l'emprunte au sol que ça donnait, l'intégration au paysage et tout ce qu'on était capables de faire, (inaudible) nous donnait 4 450 000 tonnes, à peu près, qu'on pouvait rentrer sur 20 ans.

Donc, ça permettait, pour les 20 prochaines années, à la MRC des Chenaux, de pouvoir continuer à y aller, mais sans que ça touche leur compte de collecte transport.

1275

Il y avait une certaine acceptabilité sociale à 250 000 tonnes, si on ne crée pas un mégasite qui va se remplir à l'intérieur de cinq, six ou sept ans, et c'est les discussions auxquelles on en est arrivés à ce 250 000 tonnes-là.

1280

En passant, dans le 500 à 700 000 tonnes, les fines sont incluses. Les fines de CRD sont incluses.

LE PRÉSIDENT :

1285

Parce que l'étude d'impact est claire là-dessus. En tout cas, moi, l'information que j'ai eue dans les deux documents, c'est que l'excédent n'était pas inclus. Donc, je ne sais pas si... il faudrait peut-être vérifier ça.

1290

Je suis à peu près certain que dans l'étude d'impact, à moins que le texte n'était peut-être pas clair, mais vous me confirmez que dans le 478 800, entre 478 800 et 672 100 tonnes, les résidus fins de CRD sont inclus?

M. STÉPHANE COMTOIS :

Il me semblait que oui, mais je vais passer parole à...

1295

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, donc pour terminer l'explication de monsieur, avant de passer à monsieur Laliberté, donc ce que je comprends, le 250 000 tonnes, c'est une décision d'Énercycle?

1300

M. STÉPHANE COMTOIS :

Conjointe, quand même.

1305

LE PRÉSIDENT :

Conjointe, quand même. Donc...

1310 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Oui, oui, on a eu des discussions là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1315

Mais vous saviez dès lors que ça n'allait pas satisfaire les besoins à tous le moins de Matrec?

M. STÉPHANE COMTOIS :

1320

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1325

Parce que, dans le fond, les besoins de la région, c'est certain qu'ils vont être... même sans agrandissement, les besoins seraient comblés, je pense.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1330

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1335

Donc, c'est en fonction, bon, de paysage, en fonction de la capacité du site et de l'acceptabilité sociale, donc vous avez convenu que c'était une demande de 250 000 tonnes...

M. STÉPHANE COMTOIS :

1340 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1345 Cependant, les estimations qu'il y a dans l'étude d'impact sont deux fois plus importantes que ça?

M. STÉPHANE COMTOIS :

1350 Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vais laisser monsieur Laliberté, maintenant.

1355 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

1360 Oui, merci. Donc, en fait, si on retourne à la base, puis encore une fois, le contexte du manque de... qu'il n'y a pas de surcapacité d'élimination au Québec dans le contexte où est-ce que les besoins en élimination augmentent, nous, évidemment, on a fait une évaluation des besoins pour le projet.

Puis le 478 000 à 672 000 tient compte de si c'est des scénarios optimistes, pessimistes, réalistes en fonction de si on atteint ou non les objectifs de réduction, puis aussi, c'est une planification qui est sur 20 ans.

1365 Mais si on repart de la base, il y a les besoins en élimination de la MRC des Chenaux, ça, c'est une chose, puis après ça, les besoins en élimination de Matrec pour les résidus ultimes non valorisables qui proviennent de ces installations de valorisation, juste ça, c'est à près 200 000 tonnes.

1370 Là, on ne parle pas des clients externes de Matrec, les clients qui ont des installations de valorisation, mais qui n'ont pas de lieu de disposition qui viendrait à Champlain, et tout le gisement de résidus fins de CRD qui, au Québec, représente plus de 300 000 tonnes.

1375 Donc, tout ça, ça s'additionne, puis ici, dans le contexte du projet, évidemment, quand on est arrivés devant ce constat-là, comme on disait, on s'est assis avec Énercycle, avec la Municipalité de Champlain, puis on s'est limités à 250 000 tonnes, parce que nos besoins vont bien au-delà de qu'est-ce qui est demandé dans le cadre du projet.

LE COMMISSAIRE :

1380 Oui, donc vous avez parlé de différentes considérations pour arriver à ce 250 000 tonnes – paysage, acceptabilité sociale, les besoins qui sont plus grands. J'imagine aussi qu'il y avait une dimension de rentabilité financière? Peut-être, vous pouvez en parler un petit peu plus?

1385 Est-ce que, dans le fond, c'est en fonction... on revient à la question de la dette puis des coûts : est-ce que ça, ça a été un aspect qui rentre en considération dans le volume?

M. STÉPHANE COMTOIS :

1390 Oui, effectivement. Naturellement, tout a été tenu en compte : les redevances à la Municipalité de Champlain, la dette au niveau d'Énercycle, la durée de vie et le temps, justement, qu'on rembourse capital d'intérêt sur le restant de la dette.

LE COMMISSAIRE:

1395 Merci.

1400

M. JÉRÉMIE ROCHON

1405

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, ou enfin, direz-vous, on va vous laisser la parole. Donc, allez-y, Monsieur Rochon.

1410

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1415

Oui, bonjour. Pour ma première question, dans le fond, je me demandais : avec l'entrée en vigueur de l'ajout du paragraphe 3.1 à l'article 10 du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* que je pourrai lire après, si vous le souhaitez, donc avec l'entrée en vigueur de cet ajout-là, si ça entraînait une évolution de la situation économique par rapport à l'enfouissement des fines de CRD, que ce soit en augmentant ou en diminuant la demande pour ce service-là localement, est-ce que le promoteur pourrait entamer des démarches pour modifier la vocation de certaines cellules du site d'enfouissement, donc de convertir des cellules qui sont associées à l'enfouissement des fines en cellules qui sont vouées à l'enfouissement des matières résiduelles ou vice versa?

1420

1425

Est-ce que vous voulez que je lise l'ajout du point... O.K., oui. Donc : « *L'exploitant d'un lieu d'enfouissement technique est tenu d'y recevoir les matières résiduelles admissibles qui sont générées sur tout territoire lorsque ces matières sont des rejets d'un centre de tri de matériaux de construction et de démolition, et qu'aucun autre lieu d'enfouissement technique n'est situé plus près de ce centre par voie routière cadastrable à l'année.* »

LE PRÉSIDENT :

1430

Donc, merci, donc compte tenu de ça, ce que vous posez comme question au promoteur du projet, c'est : est-ce qu'il pourrait changer la vocation de certaines cellules advenant le fait qu'il y ait moins de résidus fins de CRD qui arrivent à Champlain? C'est ça?
– Donc, Monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

1435

Effectivement, depuis janvier, on a appris que malgré les interdictions que j'avais à mon certificat d'autorisation de Saint-Étienne, dorénavant, ça ne tenait plus, et que j'étais tenu de prendre les poussières fines de CRD.

1440

Par contre, à cause de sérieux emmerdements, lorsqu'on n'a pas la technique ou, du moins, le système que Matrec est en train d'installer ou de tester au site de Champlain, et on ne se le cachera pas : le montant, probablement, qu'on va mettre à la porte pour le coût d'enfouissement de ces matières-là pour ne pas avoir les problématiques rattachées va être très, très très salé.

1445

Ce qui devrait justement permettre ou, du moins, obliger les recycleurs de se détourner peut-être vers Matrec pour que ces derniers fassent l'enfouissement de ces fines-là au site de Champlain.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1450

Puis aussi, l'histoire, clairement...

LE PRÉSIDENT :

1455

Monsieur Laliberté, pour les besoins de la sténographie, je vais vous identifier.

Donc, c'est monsieur Laliberté. Monsieur Comtois a passé la parole à monsieur Laliberté.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1460

O.K. Donc, l'histoire a clairement montré que de co-enfouir des fines, des résidus fins de CRD avec des matières résiduelles, c'était une très mauvaise idée pour les raisons qu'on a... bien, que j'ai parlé tantôt au niveau de la génération d'un gaz qui s'appelle le H2S.

1465

Donc, nous, notre mission, comme je le mentionnais, c'est la valorisation des matières résiduelles, c'est notre créneau principal. On est constamment à la recherche de débouchés pour les résidus qui transitent par nos installations.

1470

En juin dernier, il y a eu un feu au centre de tri de Montréal-Est, c'est le centre de tri qu'on est en train de reconstruire à l'heure où se parle avec des équipements qui sont modernes, ça va être un centre de tri à la fine pointe de la technologie.

1475

Puis le premier R est important : réduire. Donc, dans les résidus fins de CRD, on va chercher à aller chercher les résidus qui sont encore valorisables là-dedans, on va déployer les procédés, c'est déjà prévu, en fait, pour la reconstruction du centre de tri, de sorte que quand on est dans une planification d'un projet comme celui-là, on est dans une planification qui est temporelle, qui va s'échelonner sur plusieurs années. Donc, ici, c'est 20 ans. Il y a des nouvelles technologies qui vont apparaître.

1480

L'objectif, ça serait de valoriser 100 % des résidus fins de CRD. Si on pouvait faire ça, ça serait merveilleux. Puis si on trouve une solution, évidemment, on va la mettre de l'avant.

1485

On est encore, par contre, dans un contexte où est-ce qu'il n'y a pas de surcapacité, puis les besoins vont en augmentant. Ça fait que si, dans la durée de vie du site, de l'agrandissement, on trouve une solution puis qu'on réussit à ne plus enfouir de fines, de résidus fins de CRD, bien, il va y avoir encore des besoins pour les matières résiduelles, et c'est ce qu'on a proposé dans l'étude d'impact, que les deux, ce soient des vases communicants, dans ce sens que si, un moment donné, on trouve une solution pour réduire substantiellement les volumes de fines au Québec, bien, le 250 000 tonnes soit considéré dans sa globalité, en fait.

1490

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond à votre question, Monsieur Rochon?

1495

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1500 Juste pour être certain de bien comprendre : advenant cette situation-là, il pourrait y avoir un scénario où le site de Champlain serait voué entièrement... disons qu'il n'y avait plus de fines qui sont enfouies, pourrait être voué exclusivement à l'enfouissement de matières résiduelles? Juste m'assurer que je comprends.

LE PRÉSIDENT :

1505 Je vais laisser monsieur Laliberté encore répondre à la question.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1510 Donc, la question, c'est s'il n'y a plus de résidus fins de CRD, le site pourrait être voué à 100 % pour l'enfouissement des matières résiduelles : la réponse, c'est oui, c'est un des scénarios qui a été évalué dans l'étude d'impact.

1515 Puis juste rappeler ici que les résidus fins de CRD ne sont pas co-enfouis avec les matières résiduelles, malgré la disposition qui est dans le REIMR. Nous, on fait le choix de garder cette gestion-là de façon séparée. C'est une très mauvaise idée de mélanger les deux d'un point de vue de gestion des nuisances.

LE PRÉSIDENT :

1520 Parfait, merci, Monsieur Laliberté.
– Donc, Monsieur Rochon, vous avez une deuxième question?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1525 Oui. Dans le fond, dans la section où il y a les réponses aux questions et commentaires du Ministère, à la QC-32, l'initiateur indique qu'il refuserait l'accès au site à un camion qui peut revenir

d'un centre de tri où il y aurait eu un broyage volontaire des résidus de CRD pour obtenir les fines de CRD.

1530 Ma question est : comment est-ce qu'on pourrait mettre en place, finalement, s'assurer de la mise en... que cette disposition-là est respectée, qu'elle soit mise en en vigueur, dans les faits?

LE PRÉSIDENT :

1535 Très bonne question. Donc, comment vous vous pourriez vous rendre compte à l'arrivée des camions, par exemple, qu'ils contiennent un mélange de fines et de matières résiduelles?
– C'est bien ça? Non?

M. JÉRÉMIE ROCHON :

1540 Non, qu'il y a eu un broyage volontaire de résidus de CRD pour obtenir des fines de CRD.

LE PRÉSIDENT :

1545 O.K., là, je comprends. Donc, voilà. Là, la question, je la dirige à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

Monsieur Laliberté va répondre.

1550

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1555 Donc, quand un client se présente au... en fait, avant de se présenter au site, au lieu d'élimination, évidemment, il y a un contact qui est pris entre le client en question et puis les responsables chez Matrec.

Et là, il y a, en anglais, un *due diligence* qui s'opère, en ce sens qu'on va poser des questions, on va vérifier les certificats d'autorisation, puis on peut même aller visiter les installations avant même de commencer à recevoir les résidus fins du centre de tri en question.

1560

Donc, c'est vraiment un travail de proactivité en amont qui se fait pour qu'on s'assure que les résidus fins qui veulent nous être envoyés par le client en question ne proviendront pas d'installations qui font simplement un broyage pour générer par exprès ce genre de résidu là.

1565

LE PRÉSIDENT :

Pour ma compréhension, quel serait l'avantage pour un centre de tri de broyer des matériaux? Là, c'est des CRD, dans le fond; ça serait de les broyer pour les rendre en bran de scie ou en particules fines?

1570

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Un des avantages que certains pourraient y voir, c'est la possibilité d'utiliser ce matériel-là en recouvrement journalier de matières résiduelles, ce qui est un grand classique comme façon de valoriser, mais nous, on n'accepte pas des résidus fins de CRD qui proviennent d'installations où le seul objectif, c'est de générer ce genre de matériel là. On est plus imaginatifs que ça.

1575

LE PRÉSIDENT :

Parfait, donc merci beaucoup.

1580

– Donc, ça répond à vos questions. J'ai mon collègue ici qui veut poser une question complémentaire.

LE COMMISSAIRE :

1585

Oui, en fait, en lien avec la question qui vient d'être posée, est-ce qu'il y a une différence de coûts importante entre l'enfouissement des résidus fins et des matières résiduelles de façon

générale? Donc, en fait, sur la motivation qu'une entreprise pourrait avoir d'envoyer effectivement ces résidus fins broyés dans une des cellules qui est dédiée aux résidus fins?

1590

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Votre question concerne la différence de coûts...

1595

LE COMMISSAIRE :

Oui. C'est ça, oui. Est-ce qu'il y a un avantage financier pour une entreprise de broyer ces matières résiduelles et l'envoyer dans un centre comme le vôtre, comme celui que vous proposez, où il y a des cellules qui sont dédiées aux résidus fins?

1600

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Bien, c'est-à-dire que nous, ce n'est pas une pratique qu'on a chez GFL. Je ne veux pas parler pour les membres de l'industrie qui se prêtent à ces pratiques-là, mais nous, chez GFL, ce n'est pas une façon de faire qu'on prône dans nos centres de tri de CRD.

1605

LE COMMISSAIRE :

Non, à la tonne pour être plus clair dans ma question, est-ce que c'est plus dispendieux d'enfouir, pour les clients, des matériaux fins que des matériaux... que des résidus?

1610

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

O.K., donc sur le côté du site d'enfouissement, je pense que je n'avais pas bien compris votre question.

1615

M. LE COMMISSAIRE :

Merci.

1620 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

1625 Donc, sur le côté du site d'enfouissement, c'est similaire. C'est les mêmes équipements à toute chose près qui se sont utilisés pour placer les résidus fins de CRD dans la cellule dédiée, puis toutes les infrastructures sont dédoublées, parce qu'on ne veut pas mélanger les lixiviats, les biogaz, donc ça nécessite des investissements en capital plus grands pour être capable de bien gérer ces résidus-là, mais en dehors de ça, les résidus, le coût à la tonne est semblable.

1630 Puis si vous me permettez également un complément d'information sur comment est-ce qu'on s'assure que les résidus fins de CRD n'ont pas été générés par exprès par les centres de tri, bien, il y a le programme de reconnaissance des centres de tri aussi qui est un autre moyen.

1635 Donc, pour les centres de tri qui sont certifiés, dépendamment de s'ils sont bronze, or ou argent, bien, on est capables de voir c'est quoi la quantité, le nombre de matière qui est triée, puis d'en savoir un peu plus sur leur façon de faire. Donc, c'est un outil de plus qu'on a dans notre coffre à outils.

Bien entendu, on fait quand même la vérification au niveau des certificats d'autorisation puis les visites avant d'accepter les matières qui proviennent d'une installation en question.

1640 **LE COMMISSAIRE :**

J'ai une autre question qui est un peu sur le même sujet, mais qui s'adresse au Ministère. Donc, vous écrivez dans un de vos documents les questions relatives à l'étude d'impact :

1645 « *Au cours des prochaines années, plusieurs voies de valorisation et projets sont voués à se déployer grâce à l'aide financière consacrée à ce sujet. De plus, des projets de traitement des résidus fins et de centres de tri de CRD sont en cours au Québec.* »

1650 Est-ce que vous pourriez élaborer un petit peu sur, justement, ce qui se fait maintenant pour trouver des débouchés pour valoriser les résidus fins au Québec?

Mme MIREILLE GENEST :

1655 Mon collègue, Nicolas Tremblay, va faire une amorce de réponse, et d'ailleurs, il avait la précision demandée concernant les lieux d'enfouissement où il y aurait un partenariat avec public-privé, donc il qui pourra vous donner l'information du même coup.

M. NICOLAS TREMBLAY :

1660 Oui. Pour commencer, l'ancienne question sur le partenariat qui équivalait un peu à ce qu'on retrouve à Champlain, c'est-à-dire un site opéré par un exploitant privé, mais propriété publique, dans la même formule que Champlain, le seul qui existe vraiment, c'est Lachute, mais il y a aussi quatre autres lieux qui ont un exploitant et qui n'a pas ses propres clientèles, mais qui ne fait qu'opérer les activités sur le lieu, c'est-à-dire Sept-Îles, Rivière-du-Loup, Lotbinière et Matane.

1665 Sinon, pour la question sur les fines de CRD, je voudrais revenir sur l'idée de broyer les fines, que souvent, ce qu'on a constaté, c'est que... certains centres de tri qui ont avantage à les broyer, parce qu'on obtient une matière qui a plus l'aspect, forcément, de débris de construction, démolition, puis ça devient plus reconnaissable, parce que rendu broyé finement, quand ça contient à la fois des morceaux de béton, d'asphalte, on peut avoir l'impression que ça constitue simplement un tas de terre.

1675 Puis des fois, il y en a qui vont justement utiliser ce broyage-là pour rendre ça plus facile à disposer dans des lieux illicites. Des fois, on est pris avec des situations où est-ce qu'il y a de la disposition illégale sur les terres agricoles. Ça semble être un gravier ou une terre de bonne qualité quand, finalement, en regardant de près, on voit qu'il y a des morceaux de plastique, des morceaux de gypse.

1680 Puis c'est sûr que cette disposition agricole là nous causait des problèmes au Ministère, puis ceux-là qui en ont fait l'usage nous signalaient que de toute façon, les LET ne prenaient plus les fines étant donné que ça générerait des odeurs, d'où l'idée qu'on a eue de remettre une obligation, quand même, au LET d'accueillir les fines qui proviennent du centre de tri le plus près.

1685

Un centre de tri peut envoyer ses fines au LET le plus près, mais bien sûr, le LET peut mettre un tarif adéquat pour gérer ces fines-là.

1690

Donc, aménager des cellules dédiées aux fines peut être dispendieux pour les lieux, donc c'est possible que les tarifs soient quand même prohibitifs pour plusieurs LET. Donc, il y aura probablement quand même encore des besoins pour des cellules dédiées ou des sites dédiés à recevoir ces fines-là.

1695

Sinon, la dernière partie de question, c'était sur les débouchés pour les fines de CRD. Présentement, on sait qu'il y avait des projets en cours de valorisation, mais il y en a plusieurs qui ont été arrêtés ou manque de financement, puis je crois que là, c'est vraiment plus chez Recyc-Québec qui aurait plus de compléments de réponses.

1700

Mais encore aujourd'hui, c'est très, très compliqué. Une fois que ça a été broyé ou une fois qu'il reste seulement ce qui n'était pas intéressant pour une valorisation, bien, ce n'est pas la matière qui va être favorisée par les différents utilisateurs, là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Vermette, je vais vous laisser apporter un complément, à ma compréhension?

1705

M. FRANCIS VERMETTE :

Oui, merci, Monsieur le Président. Effectivement, chez Recyc-Québec, on a été contactés dans les dernières années par plusieurs entreprises qui avaient des projets de technologies visant, essayer de trouver des solutions pour les fines.

1710

On a supporté financièrement un projet, c'est-à-dire une entreprise, Sanexen, qui a développé une méthodologie pour lesquelles, au cours des derniers mois, on a peu d'information, parce qu'ils avaient mis en place... ils étaient pour arriver en opération, mais ils ont eu des problématiques logistiques l'an dernier, mais ce qui fait que depuis quelques mois, on n'a pas d'information, à savoir où est-ce que c'en est.

1715

C'est effectivement très difficile de pouvoir trouver des solutions à cette problématique-là des particules fines, et puis on fait aussi, on supporte aussi les centres de tri à travers nos différents programmes d'aide financière.

1720 On a un programme d'aide financière qui vise spécifiquement à aider les centres de tri de résidus de CRD, soit de l'implantation ou amélioration des technologies et des choses comme ça pour essayer de réduire aussi la proportion de fines qui peuvent être générées lors des opérations de tri.

LE PRÉSIDENT :

1725 Parfait, merci beaucoup, Monsieur Vermette, c'est très clair.
– Donc, Monsieur Rochon, ça va? Merci beaucoup. Donc, on va y aller avec l'intervention par téléphone.

1730 Donc, Monsieur Alexandre Richard, donc on vous écoute.

On semble avoir un problème technique. Pardon. Donc, on va revenir après. Donc, je vais y aller avec la prochaine intervenante, madame Lucie Paré.

1735

Mme LUCIE PARÉ

Mme LUCIE PARÉ :

1740 Donc, bon, ma question va concerner la durée d'exploitation du site. Alors, au niveau de la durée d'exploitation du site, bon, on a affirmé qu'aucun autre site n'était envisageable, Champlain étant un site exceptionnel; c'est bon.

1745 Et lorsqu'on regarde la carte d'aménagement du territoire, on voit que plusieurs terrains qui jouxtent le site appartiennent au gouvernement ou au cégep de Trois-Rivières. Ils sont boisés, ils semblent non exploités.

Puis hier, on a aussi dit que l'étude pour l'agrandissement du site présentement avait commencé il y a quatre ans, en 2019.

1750

Donc, ma question est la suivante : dans 16 ans, lorsque les études vont recommencer, on suppose, car on sait que dans 20 ans, le site sera rempli, est-ce qu'agrandir le site est exclus ou si, à nouveau, cette solution sera considérée?

1755

LE PRÉSIDENT :

Votre question est très claire. Donc, dans 20 ans, donc, en fait, dans 16 ans parce qu'il faut commencer les études quelques années avant, est-ce que ça serait une hypothèse de demander au Ministère la possibilité d'agrandir encore le site du LET de Champlain? C'est bien votre question?

1760

Mme LUCIE PARÉ :

Oui...

1765

M. STÉPHANE COMTOIS :

Effectivement, très hypothétique, mais ça pourrait être possible. Par contre, beaucoup plus compliqué. La continuité des opérations puis l'agrandissement, présentement, du site de Champlain se fait sur nos terrains qui nous appartiennent, et qui sont déjà, naturellement, selon toutes les normes.

1770

Si on devait aller en agrandissement à l'extérieur du terrain qui nous appartient, bien là, il faut aller naturellement en expropriation, il faut passer par la CPTAQ, protection du territoire agricole.

1775

Il y aurait beaucoup plus d'étapes, beaucoup compliquées, et d'ailleurs, à accomplir avant même de penser de pouvoir faire un agrandissement et de déposer des études d'impact. Ça fait que ça serait beaucoup en aval du seulement quatre ans pour pouvoir aller là. Ce n'est pas, pour l'instant, nos intentions.

1780

On espère que d'ici 20 ans, de nouvelles technologies, des nouvelles façons de faire vont nous permettre de disposer des matières résiduelles par une autre façon que l'enfouissement.

LE PRÉSIDENT :

1785

C'est bon. Donc, ça, c'est la réponse que le promoteur nous donne. Est-ce que vous avez une autre question?

Mme LUCIE PARÉ :

1790

J'aurais une autre question. Ma question va concerner la compensation pour la destruction de l'environnement. Dans le document des prometteurs, on apprend qu'environ 25 hectares de boisé seront détruits.

1795

On sait par ailleurs que la coupe des arbres entraîne une augmentation des GES, crée aussi une perte de séquestration du CO2. Bon, ça, c'est connu.

Il y aura donc compensation, mais pour moi, le mot « compensation », il n'amène aucune image. Qu'est-ce que c'est qu'une compensation? Ça peut être... c'est assez vague.

1800

Alors, ma question est la suivante : quelles sont les actions et/ou les projets envisagés par les promoteurs pour dédommager la communauté de Champlain dû aux irritants incontournables socio-environnementaux d'un tel projet sur notre territoire? Qu'est-ce qui est fait pour nous, citoyens de Champlain, d'intéressant? (Inaudible).

LE PRÉSIDENT :

1805

C'est bon, donc merci beaucoup, Madame Paré. Donc, je vais laisser la parole à monsieur Comtois.

1810

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui, monsieur Laliberté va répondre.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est Monsieur...?

M. WILLIAM RATEAUD :

1820

Rateaud, de Tetra Tec.

LE PRÉSIDENT :

1825

C'est bien.

M. WILLIAM RATEAUD :

1830

Donc, dans le cadre de ce projet-là, un projet de lieu d'enfouissement, la compensation prévue, c'est une compensation monétaire, c'est un programme qui est mis en place par le gouvernement du Québec.

Donc, actuellement, ce qui est prévu, c'est une compensation monétaire pour les superficies couvertes par la perte de milieux humides.

1835

LE PRÉSIDENT :

1840

Mais la question de madame Paré, c'était : est-ce qu'il y a une quelconque compensation qui va être apportée aux gens de Champlain d'une quelconque façon? Donc, à cause de la présence du LET, à cause... en lien avec l'agrandissement du LET de Champlain.

– C'est bien le sens de votre question?

Mme LUCIE PARÉ :

1845 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1850 Merci.

M. WILLIAM RATEAUD :

Monsieur Laliberté va répondre à...

1855 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1860 Donc, oui, effectivement, il y a une compensation qui est prévue dans la loi, dans les réglementations.

1865 Puis au-delà de la compensation qui est versée à la Municipalité de Champlain, nous, on est prêts à travailler avec les organismes du milieu pour protéger et créer des milieux humides dans le contexte du projet, également.

Donc, ça, c'est quelque chose qu'on est prêts à faire aussi.

1870 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est intéressant, parce que je ne l'ai pas vu encore dans l'étude d'impact. Donc, au-delà des compensations financières qui sont exigées par la loi, vous seriez prêts à mettre en place des projets pour créer des milieux humides ou protéger des milieux humides?

1875 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

Oui, c'est exact. Dans le fond, la compensation va dans un fonds, le nom, il est plus long que ça, mais je vais l'appeler le « fonds de gestion des milieux humides ».

1880 Donc, on est prêts à travailler avec les organismes du milieu pour proposer un projet qui pourrait être financé à même ce fonds-là pour créer des milieux humides.

LE PRÉSIDENT :

1885 O.K., donc, c'est plus clair, donc merci beaucoup.

Mme LUCIE PARÉ :

1890 Ce n'est pas tout à fait ça que je veux. Ça, je trouve ça tout à fait normal, ça va de soi qu'on remplace ce qu'on a abîmé et détruit.

Moi, je parle de quelque chose de plus. Est-ce qu'on pourrait avoir... je ne veux pas mettre les idées moi-même, mais dans le genre un parc, une promenade, un arboretum? Quelque chose qui ferait qu'on a une compensation un peu plus ludique que ce qui va de soi.

1895

LE PRÉSIDENT :

La question se pose, donc je la redirige vers monsieur Comtois pour l'instant, donc, qui pourra la... Donc ça serait, dans le fond, au bénéfice, à ce moment-là, de la communauté de Champlain.

1900 – Monsieur Laliberté.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1905 C'est définitivement quelque chose qui peut être intégré au projet dont on parle ici. Il faut d'abord consulter les organismes du milieu, recueillir les idées puis voir comment qu'on ne peut pas intégrer les deux ensemble.

1910 Puis quand on parlait aussi quelle sorte de compensation ou bénéfice que le projet amène, je parlais des redevances pour la municipalité, mais il y a également, puis on en a parlé plus tôt en séance, la diminution des coûts de transport pour les matières de résiduelles de la MRC des Chenaux qui sont beaucoup plus faibles si elles continuent d'aller à Champlain plutôt que d'aller à Saint-Étienne-des-Grès.

1915 Si je reviens à d'autres composantes du projet, d'un projet, par exemple, de création de milieux humides, bien, c'est définitivement quelque chose qu'on peut faire, de travailler avec les gens du milieu, recueillir les idées, puis réaliser un projet qui combine les deux.

LE PRÉSIDENT :

1920 C'est bon, mais c'est bien concernant les milieux humides. Donc, je comprends que vous allez payer des compensations au Ministère, mais vous seriez prêts d'aider les organismes à proposer des projets pour utiliser ce fonds-là du gouvernement du Québec pour recréer des milieux humides.

1925 Ça, c'est très bien, mais la question de madame Paré, et là, vous semblez avoir une ouverture, donc si vous vous entendez avec les organismes du milieu, ce serait possible de mettre en place ou d'aménager des lieux ou des compensations qui pourraient être au bénéfice de la communauté comme telle?

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

1930 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1935 Parfait.
– Donc, je dirais, Madame Paré, la balle est dans les deux camps, et là, bien, je vais vous laisser donner suite à ces choses-là. Donc, c'est en dehors du mandat de la commission...

Mme LUCIE PARÉ :

1940

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1945

... mais c'est quand même, bon, une ouverture que le promoteur a faite, donc je vais vous laisser...

Mme LUCIE PARÉ :

1950

Parfait, ça a été dit.

LE PRÉSIDENT :

1955

C'est bon, c'est bien, merci beaucoup.

Mon collègue à une... Avant, on a un complément du Ministère, je pense, et après, on est en ligne à monsieur Richard, je pense, c'est ça?

Mme MIREILLE GENEST :

1960

Oui, Monsieur le Président, si vous permettez, on proposerait un complément d'information concernant les milieux humides et la compensation éventuelle.

1965

Dans le cadre, actuellement, de l'analyse qui est en cours, les discussions ont débuté avec l'initiateur pour discuter de l'impact éventuel du projet s'il venait à être autorisé.

1970

Les discussions sont toujours en cours à cet effet pour s'assurer du détail de cet impact, mais je laisserais ma collègue, Caroline Lemire, vous expliquer ou peut-être placer un peu l'information sur la façon dont cette compensation peut être faite par un initiateur dans le cadre d'un impact sur les milieux humides.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, donc Madame Lemire.

1975 **Mme CAROLINE LEMIRE :**

1980 Oui donc, en ce qui concerne la compensation sur les milieux humides, ça doit être la façon que c'est compensé, donc soit par la contribution financière ou par la proposition d'un projet. Doit être défini à l'étude de l'analyse environnementale, et donc, ça va être vraiment prévu au décret, la façon que la compensation va être effectuée.

1985 Si le projet est autorisé par le gouvernement et que l'initiateur souhaite... par exemple, si, dans la condition de décret, il a été déterminé que la contribution financière allait être réalisée pour compenser des pertes, cette contribution financière là est versée dans le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Les sommes deviennent disponibles via le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, et donc, l'initiateur ne peut plus toucher à ces sommes.

1990 S'il souhaite proposer un projet une fois que le décret est autorisé... bien, le projet est autorisé par le gouvernement, et donc par le décret, il faudrait que l'initiateur propose une modification de décret et qu'il nous présente un projet.

1995 Et s'il était accepté, bien, on pourrait, par modification de décret, autoriser la réalisation du projet, la réalisation d'un projet de compensation ou de restauration dans le cadre du projet d'agrandissement du LET de Champlain.

LE PRÉSIDENT :

2000 Merci beaucoup, Madame Lemire, c'est très clair, donc, pour ce complément-là.

Avant d'aller à la pause... Ah! Il y avait un complément ici. O.K., ça va.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2005 Oui, c'est juste pour être certain : on a parlé de compensations à la municipalité, il y avait des gens qui semblaient avoir un point d'interrogation. Est-ce que c'était clair, ce bout-là, ou...?

LE PRÉSIDENT :

2010 En fait, ce que j'ai compris de l'intervention de madame Paré, au-delà des compensations qui vont maintenir le coût de la collecte au-delà des montants qui vont être versés au fonds pour compenser la perte des milieux humides, madame Paré disait : « Oui, mais nous, dans la communauté, est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait être fait pour qu'on profite de l'agrandissement, de ce projet d'agrandissement? », puis elle a donné quelques exemples, donc,
2015 comme un parc, comme un... pas un observatoire, vous aviez différentes suggestions.

Monsieur Laliberté a semblé aller dans le sens que c'était possible, et il dit : « Qu'on s'entende, que les gens du milieu, que les organismes nous disent ce qu'ils envisageraient à ce niveau-là. »

2020 Et j'ai compris qu'il y aurait des possibilités pour donner suite à cette demande-là. C'est bien ça?

M. STÉPHANE COMTOIS :

Ça va.

2025

LE PRÉSIDENT :

C'est bien? Bon, bien, merci beaucoup.

2030 Donc, on va aller en ligne avec monsieur Richard, si je ne me trompe pas.
– Monsieur Richard, bonjour.

SUSPENSION DE QUELQUES INSTANTS

2035

M. ALEXANDRE RICHARD

2040

Donc, j'ai une question, en fait, par rapport à GFL. GFL nous a expliqué dans sa présentation qu'il était le plus grand gestionnaire de l'économie circulaire au Canada.

2045

En fait, considérant que ce gestionnaire va enfouir le passif environnemental sur des terres publiques, ma question est : pouvez-vous déposer le rapport de circularité économique de l'entreprise?

2050

Je sais que récemment, il y a un rapport sur l'indice de circularité qui a été fait par Recyc-Québec. Ça indiquait que l'économie était circulaire à 3.5 % au Québec. Ma question, c'est : cette entreprise-là, est-ce qu'elle a un rapport par rapport à la circularité (coupure sonore)?

LE PRÉSIDENT :

Si je comprends votre question, Monsieur Richard, donc là, on parle, l'économie circulaire, et là, vous voulez savoir si GFL a fait un rapport pour rendre compte de ce qui fait dans le domaine de l'économie circulaire?

2055

M. ALEXANDRE RICHARD :

2060

Dans sa présentation hier, ça expliquait que c'était le plus grand gestionnaire de l'économie circulaire au Canada. Je vais préciser un peu ma question : j'aimerais ça savoir : tous les excédents pécuniaires qu'il y a de l'entreprise, en fait, les profits, comment qu'ils font pour les réinvestir dans l'économie circulaire? S'ils ont un rapport qu'ils peuvent déposer...

LE PRÉSIDENT :

2065

C'est bon, votre question me semble claire, donc je vais la diriger à l'initiateur du projet.

- Donc là, je parle d'abord à monsieur Comtois, qui est le porte-parole. Il pourra décider suite de rediriger sa question.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2070

Oui, monsieur Laliberté va répondre à la question.

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

2075

Donc, ce qu'on produit, en fait, sur une base annuelle, c'est un rapport de développement durable qui est disponible sur le site internet de GFL.

C'est un rapport qui aborde plusieurs choses, notamment les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise.

2080

Je crois que la circularité y est abordée également, mais là, il va falloir que je vous revienne pour plus de détails à ce niveau-là, mais le rapport qui est disponible publiquement puis qui est publié à toutes les années, c'est le rapport de développement durable, puis en ce moment, c'est disponible sur le site Web de GFL.

2085

LE PRÉSIDENT :

Une précision : est-ce que c'est un rapport qui est disponible en français, actuellement?

2090

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Oui. Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2095

Oui, donc, on nous répond que oui, le rapport est disponible en français. J'ai mon collègue qui veut apporter une question complémentaire.

LE COMMISSAIRE :

2100 Bien, justement, sur l'affirmation, là, « le plus grand gestionnaire de l'économie circulaire au Canada », vous basez ça sur quoi, en fait? C'est quoi, quand vous affirmez ça, juste pour bien comprendre aussi la question de monsieur ici, monsieur Richard, c'est en (inaudible) d'affaires, c'est un ...? Comment vous... une appréciation générale.

2105 **M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :**

C'est-à-dire qu'on est le plus gros joueur au Canada, quatrième en Amérique du Nord, puis notre vocation, notre créneau, c'est la valorisation des matières résiduelles. C'est le secteur d'activité dans lequel on est le plus présents, puis où le modèle, où l'enfouissement est prédominant, est un petit peu plus en retrait, en fait, dans le cas de GFL.

2110 C'est sur cette base-là, considérant qu'on est le plus grand récupérateur, que nos valeurs corporatives, c'est axé autour de la valorisation des matières résiduelles, que nos modèles d'affaires sont montés comme ça qu'on affirme ça aujourd'hui.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Est-ce que monsieur Richard est toujours en ligne? Est-ce que vous avez une deuxième question pour nous?

2120 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

2125 (Coupure sonore). Est-ce que, dans ce rapport-là, disponible en ligne, de GFL, qui parle des excédents pécuniaires (coupure sonore)?

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la question de monsieur Richard : est-ce que les excédents financiers qui sont générés par les activités de GFL, est-ce qu'on indique dans le rapport quelle proportion et comment c'est investi dans l'économie circulaire, par exemple?

2135

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Je vais devoir retourner au rapport pour répondre à la question.

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, Monsieur Richard, monsieur Laliberté, du promoteur, devra nous revenir sur la question, donc possiblement demain.

2145 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Pas de trouble.

LE PRÉSIDENT :

2150

Et la réponse, de toute façon, si jamais vous n'êtes pas en ligne, la réponse va être déposée dans les documents de la commission, sur le site Web du BAPE. Donc, ça vous va?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2155

(Coupure sonore).

LE PRÉSIDENT :

2160

Merci beaucoup, Monsieur. Ah, ça, c'était une question complémentaire? Donc, on va prendre votre question rapidement.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2165 (Coupure sonore) la réduction à la source de Recyc-Québec. Ma question, c'est : comment Recyc-Québec s'assure, Recyc-Québec et le Ministère (coupure sonore) s'assurent que la réduction à la source est priorisée (coupure sonore)? Comment qu'on s'assure, dans ce principe-là des 3RV-E, on s'entend que principe de base, c'est un principe de prévention qui devrait être priorisé; comment qu'on s'assure que ces actions de prévention là sont mises en premier plan?

2170 J'ai l'impression qu'on va souvent vers l'élimination ou la revalorisation (coupure sonore), principe de base de prévention sont appliqués au début.

Ma question, en fait, c'est : comment que le Ministère s'assure que la réduction à la source est priorisée en premier lieu?

2175

LE PRÉSIDENT :

Parfait, Monsieur Richard, donc c'est très clair. Je vais d'abord adresser la question au Ministère, et ensuite, on pourra demander à monsieur Vermette, de Recyc-Québec, d'y répondre.

2180 – Madame Genest.

Mme MIREILLE GENEST :

2185 Donc, le ministère de l'Environnement est responsable de l'application de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui vise à limiter le gaspillage des ressources et contribuer notamment à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques, et à responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés, notamment par l'élaboration d'un plan d'action qui est sous la responsabilité, effectivement, de Recyc-Québec.

2190 Il y a plusieurs chantiers qui sont en cours au ministère de l'Environnement pour favoriser la réduction à l'enfouissement.

2195 Donc, je ne sais pas si vous voulez plus d'information sur ces chantiers, ce serait mon collègue, Nicolas Tremblay. Sinon, je vous référerai à Recyc-Québec pour le Plan d'action en tant que tel.

LE PRÉSIDENT :

J'irais pour l'instant... donc là, vous réferez à quelle politique ou à quel document?

2200 **Mme MIREILLE GENEST :**

C'est la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

2205 Bon, là, je comprends, c'est bien.

– Donc, peut-être, Monsieur Tremblay, quels sont les chantiers qui sont en cours de ce domaine-là actuellement? Donc, toujours pour répondre à la question de monsieur Richard, quels sont les... finalement, ce que monsieur Richard nous demandait, c'est : au jour le jour, quelles sont les actions qui sont faites pour qu'on priorise la réduction à la source?

M. NICOLAS TREMBLAY :

2215 Je vais vous en nommer dans le général, mais c'est sûr que dans le quotidien, je suis plus en lien avec la protection de l'environnement et les lieux d'enfouissement technique, mais dans mes équipes, on travaille sur plus les chantiers en lien [phon.], ça va être la réduction à la source, la récupération.

2220 Dans le fond, dans la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles, on a soulevé trois principaux enjeux, soit, le premier, mettre un terme au gaspillage des ressources en respectant la hiérarchie des 3RV-E, en réduisant la production de matières résiduelles, puis en décourageant et en contrôlant l'élimination.

2225 Le deuxième enjeu, c'est plus de contribuer à une atteinte des différents objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de la stratégie énergétique du Québec, comme bannir la matière organique, éventuellement, des lieux d'enfouissement.

Et troisième enjeu ça serait de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

2230 Il y a différentes stratégies qui sont proposées, comme responsabiliser les producteurs, ce qu'on appelle les « REP », « Responsabilité élargie des producteurs », soutenir une planification et les bonnes performances régionales comme on parlait, je ne sais plus, je pense que c'était hier, des redevances qui étaient versées aux municipalités.

2235 On essaie de stimuler la performance des industries, les institutions, les commerces, et aussi dans l'industrie de la construction, sur leur bonne gestion des matières, on favorise aussi une stratégie où est-ce qu'on choisit le système de collecte qui est le plus performant.

2240 Une autre des stratégies consiste à connaître, informer, sensibiliser, éduquer les populations, et la dernière, c'est plutôt rendre compte des résultats que toutes ces mesures-là donnent pour prendre les prochaines mesures dans les prochains plans d'action.

LE PRÉSIDENT :

2245 Parfait, Monsieur Tremblay. Avant de donner la parole à monsieur Vermette, je pense que mon collègue a une question pour monsieur Tremblay.

– Non? C'est bon? Bien, on va y aller avec monsieur Vermette, d'abord.

2250 **M. FRANCIS VERMETTE :**

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, comme nous disait ma collègue, on est responsables d'élaborer tout plan d'action qui est lié à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

2255

2260

Dans le Plan d'action 2019-2024, il y a plusieurs mesures qui ont été mises en place, qui visent la réduction à la source, dont, notamment, des programmes d'aide financière. On a mis en place des programmes d'aide financière pour réduire les plastiques à usage unique, viser différentes promotions pour la réduction à la source, et à travers un paquet d'autres programmes, je ne vous mentionnerai pas à peu près la quinzaine de programmes d'aide financière qu'on a mis en place depuis quelques années.

2265

Et, de plus, dans notre plan stratégique 2022-2025, on a mis en place des mesures très... on a mis des objectifs très spécifiques qui visent à prioriser les interventions qui suscitent la réduction à la source, accroître la circularité de l'économie québécoise.

2270

D'ailleurs, tantôt, il était question d'un rapport qu'on avait produit, un rapport sur l'indice de circularité de l'économie québécoise, ça portait sur l'année 2018. On va en faire un prochain qui va porter sur l'année 2023, donc qui va être disponible probablement fin 2024, début 2025.

Donc, dans nos programmes, dans nos actions au quotidien, on essaie de prôner de plus en plus la réduction à la source comme étant le premier principe des 3RV.

2275

Donc, toutes nos actions visent... on a plusieurs actions qui visent à aller concrètement vers là.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Mon collègue a un complément de...

2280

LE COMMISSAIRE :

Oui. En fait, une question qui peut s'adresser au Ministère, Recyc-Québec, également à Énercycle : en fait, comment le projet qui nous est présenté contribue, selon vous, à cet objectif de réduction?

2285

Donc, on comprend que la réduction est le plus grand objectif; est-ce qu'il y a une façon d'interpréter ce projet-là ou de voir des contributions de ce projet-là en matière de réduction? Est-ce que ça nous aide d'une façon ou une autre, finalement, à un objectif de réduction?

2290 **Mme MIREILLE GENEST :**

En fait, ça fait partie de la directive qui est émise par le ministre à l'initiateur. Dans le cadre de l'élaboration de son étude d'impact, il doit nous présenter dans quelle mesure son projet s'inscrit dans les politiques gouvernementales.

2295

Donc, ça fait partie des éléments dont on fait l'analyse, effectivement. Analyse qui est toujours en cours.

LE COMMISSAIRE :

2300

Mais donc, est-ce qu'il y a des éléments précis que vous regardez spécifiquement dans ce projet-là? Ou vous dites que l'analyse est en cours puis...

Mme MIREILLE GENEST :

2305

Comme je vous dis, l'analyse est toujours en cours de notre côté.

LE COMMISSAIRE :

2310

D'accord.

Mme MIREILLE GENEST :

2315

Donc, je ne suis pas certaine qu'on ait l'information spécifique à vous donner à ce moment-ci là-dessus.

LE COMMISSAIRE :

2320 J'aimerais peut-être entendre monsieur Vermette puis monsieur Comtois aussi sur cet...

M. FRANCIS VERMETTE :

2325 Je vous dirais que de notre côté, c'est sûr qu'on aimerait idéalement qu'il n'y en ait plus de matière à enfouir, hein? Dans un monde idéal, la réduction à la source à l'ultime, ce serait celle-là.

Mais écoutez, malheureusement, on est dans une hiérarchie des 3RV, où il y a des besoins en élimination qui existent encore.

2330 C'est sûr qu'un projet comme celui-là, s'il vise à vraiment... et là, il y a un volet, vraiment, sur les résidus fins de CRD qui porte là-dessus. Écoutez, de plus en plus, nous autres, on soutient la réduction de la production fine de CRD à travers l'aide aux centres de tri, à travers le développement de technologies dans les prochaines années.

2335 Mais pour l'instant, il semble y avoir des besoins, parce qu'il y a un besoin de débouchés pour ces matières-là. Je ne dirais pas « débouchés », besoin d'élimination de ces matières-là, mais je dirais qu'il y a aussi un aspect qu'il y a beaucoup de ces résidus fins là qui sont malheureusement broyés puis envoyés dans différents lieux illégaux. C'est sûr que ce n'est pas la chose à privilégier.

2340 Mais dans les prochaines années, on va mettre des actions pour que ce soit réduit le plus possible, la production de ces fines-là. C'est ce point de vue là qu'on souhaite que ça aille.

LE COMMISSAIRE :

2345 Puis du côté d'Énercycle, comment le projet vous aide, finalement, comme organisation, à favoriser la réduction à la source?

2350 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

En fait, le projet en tant que tel, comme le dit monsieur Vermette, dans la stratégie des 3RV-E, il y a le E, malheureusement, et Matrec s'efforce, de par ses centres de tri, autant de CRD que de recyclage, justement, de minimiser cet apport-là en validant les technologies nouvelles qui sont sur le marché pour réduire le nombre de tonnes qui sont envoyées à l'élimination.

Malheureusement, il y en aura toujours, et c'est la vocation à laquelle on a veu amener le site de Champlain.

2360 Monsieur Laliberté...

LE PRÉSIDENT :

Il y a un complément d'information de la part de monsieur Laliberté.

2365

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Oui, c'est ça. En fait, le mandat de GFL-Matrec, c'est d'offrir des services au niveau de la gestion des matières résiduelles.

2370

Donc, on gère des matières résiduelles, on ne les génère pas. On les achemine dans nos installations de tri, recyclage, valorisation, toujours en préconisant, priorisant les 3RV au détriment du E, parce que c'est ça, notre modèle d'affaires, mais le E est présent dans l'équation, donc il faut en tenir compte.

2375

Puis à cet effet-là, il y a quand même la vocation spéciale, encore une fois, du LET Champlain, puis du projet qui est proposé ici, où la vaste majorité des résidus va être des résidus ultimes non valorisables qui proviennent des activités de valorisation de Matrec, de ses clients externes et centres de transfert.

2380

Donc, ça supporte les activités, la vocation première de Matrec au Québec, qui est de valoriser des matières résiduelles.

LE PRÉSIDENT :

2385

Parfait, merci beaucoup. Donc, merci à monsieur Richard qui était en ligne.

Là, je vais décréter une pause, on a travaillé, tout le monde, assez fort. Il est 15 h 22. Donc, on va revenir à 15 h 40. On reprend nos travaux à 15 h 40. Donc, merci. À tout à l'heure.

2390

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

LE PRÉSIDENT :

2395

Rebonjour. Donc, on va continuer nos travaux. Donc, d'abord, je vais annoncer qu'on va, pour cet après-midi, fermer le registre, on a suffisamment... même, on a sans doute plus de noms de personnes qui veulent poser des questions que de temps qu'on aura, parce qu'on doit terminer à 14 h 30 [sic] pour des raisons techniques et on va reprendre ce soir. Pas 14 h 30, pardon, à 16 h 30, et on va reprendre ce soir à 19 h.

2400

Donc là, je vais rouvrir le registre dès le début de la séance de ce soir, et avant d'aller à monsieur Rheault, qui est en ligne, le promoteur du projet a des précisions qu'il voudrait apporter en complément de questions qui ont été posées cet après-midi.

– Monsieur Comtois.

2405

M. STÉPHANE COMTOIS :

Oui, monsieur Rateaud va commencer.

2410

M. WILLIAM RATEAUD :

2415 Oui, Monsieur le Président, c'est concernant quand on parlait tantôt des projections de besoins futurs en élimination pour la MRC et Matrec.

2420 On parlait des fines et vous aviez l'impression, votre question était : est-ce que les fines étaient incluses ou non dans ces prévisions-là? En fait, elles le sont en partie, c'est les fines des installations de Matrec qui sont incluses dans ces projections-là, mais il y a aussi les projections de fines pour l'ensemble du Québec et elles ne sont pas incluses dans les chiffres que vous avez nommés tantôt.

LE PRÉSIDENT :

2425 Vous avez raison, et j'aurais dû le mentionner, c'est la compréhension que j'avais de... parce qu'éventuellement, on pense que l'ensemble des fines du Québec pourrait venir au LET de Champlain.

M. WILLIAM RATEAUD :

2430 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2435 Et donc, si on trouve la technologie pour les enfouir correctement, donc voilà. Mais votre précision est importante. Merci.

M. WILLIAM RATEAUD :

2440 Merci.

M. STÉPHANE COMTOIS :

On a un deuxième complément d'information.

2445 – Monsieur Laliberté.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, Monsieur.

2450

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Comme deuxième complément d'information, celui-ci concerne les milieux humides. Donc, le plan de match à l'heure où on se parle, c'est de compenser les milieux humides qui doivent l'être par le projet.

2455

Ceci dit, on est prêts à travailler avec des organismes du milieu pour faire des projets de protection ou de création de milieux humides dans le cadre du fonds sur les milieux humides.

2460

LE PRÉSIDENT :

Parfait, c'est très bien. Donc, quand vous dites que les plans, c'est de compenser, donc c'est de compenser financièrement, et ensuite, vous êtes ouverts à proposer des projets à même ce fonds-là avec les organismes du milieu pour la création et la protection de ces milieux-là?

2465

M. JEAN-PHILIPPE LALIBERTÉ :

Oui. À même le fond sur les milieux...

2470

LE PRÉSIDENT :

À même le fonds, oui, tout à fait, c'est ce qu'on comprend. Parfait.

– Monsieur Comtois.

2475

M. STÉPHANE COMTOIS :

2480 Oui, à ça, on doit ajouter que la dame était préoccupée par le fait qu'elle était une citoyenne de Champlain. Il faut savoir que dans l'entente qu'on a aussi avec GFL-Groupe Matrec, il y a une redevance qui est aussi donnée à la municipalité au coût la tonne, qui peut aller jusqu'à 300 000 \$ par année.

LE PRÉSIDENT :

2485 O.K., donc merci. Donc, c'est une précision additionnelle qui est apportée. Parfait.

M. STÉPHANE COMTOIS :

Et un dernier.

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2495 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

C'est à propos de la question combien de plus par habitant ça aurait comme impact pour la fermeture de Champlain. Si on y va par habitant, on est à 50 \$, à peu près, présentement, par habitant en enfouissement; on augmenterait de 10,50 \$, environ, par habitant, mais normalement, les calculs, on les fait la porte, et ça donnerait une augmentation la porte d'environ 50 \$.

2500 **LE PRÉSIDENT :**

De la porte, ça, c'est pour chaque citoyen avec les taxes?

2505 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

Non, euh, compte de taxes, mettons.

LE PRÉSIDENT :

2510

Compte de taxes, O.K.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2515

(Inaudible) la porte, (inaudible) compte de taxes.

LE PRÉSIDENT :

2520

Oui. Mais ça, est-ce que ce serait dans l'éventualité pas de la fermeture du LET de Champlain, mais dans l'éventualité où il y aurait seulement les matières résiduelles d'Énercycle qui transiteraient, c'est ça?

M. STÉPHANE COMTOIS :

2525

Oui. Si jamais on ferme Champlain.

LE PRÉSIDENT :

2530

Complètement.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2535

Il n'est plus là [phon.] complètement, et que les matières résiduelles de la MRC s'en viennent naturellement à Saint-Étienne, le coût supplémentaire du poids de la dette serait ça.

LE PRÉSIDENT :

2540

Donc, je vais résumer pour être certain qu'on se comprend bien : donc, s'il y a la fermeture du LET de Champlain dans quelques années, donc il y aurait une augmentation d'environ 40 \$ par compte de taxes pour envoyer les matières résiduelles ailleurs?

M. STÉPHANE COMTOIS :

Non, 10 \$ par habitant. Par habitant.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

10 \$ par habitant, ou 40 \$ par compte de taxes.

2550 **M. STÉPHANE COMTOIS :**

45, 50 \$ par compte de...

LE PRÉSIDENT :

2555 Donc ça, c'est la réponse. Merci beaucoup, c'est une réponse qui est très claire.

Donc, on va passer à monsieur Rheault, qui est en ligne.

– Je m'excuse, Monsieur Rheault, pour le temps qu'on a mis.

2560 Oh! Excusez-moi : il y a d'abord madame Lévesque en vidéo. Donc, c'est vrai, je l'avais sur la liste. Parce que je dois annoncer, je vais expliquer d'où provient mon erreur : je dois annoncer deux interventions d'avance pour les personnes qui sont au téléphone, pour la régie technique, mais là, je vois qu'il y avait madame Isabelle Lévesque, donc, qui est en vidéo.

2565

Mme ISABELLE LÉVESQUE

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

2570

Je suis Madame Isabelle Lévesque. Hier, je me suis présentée comme étant citoyenne de Champlain et aussi représentante sur le comité des citoyens, sur le comité de vigilance de Champlain.

2575 Je suis aussi ingénieure en géotechnique. Ça fait plus 20 ans que je suis dans l'industrie minière. J'ai tout récemment changé au MRNF, mais j'ai vraiment œuvré dans l'industrie minière de façon internationale pendant 20 ans. Je suis une experte reconnue dans ce domaine-là pour les résidus miniers.

2580 Donc, j'aimerais vous exposer plus les enjeux techniques par rapport au projet dans ma question. Les études ont démontré qu'il existe des risques potentiels de rupture de dépotoirs, surtout si ces derniers ne sont pas correctement conçus, construits et entretenus.

2585 Les ruptures peuvent être causées par des facteurs tels l'érosion, les mouvements des sols, les précipitations extrêmes, des tremblements de terre, des glissements de terrain ou la défaillance d'équipement de drainage ou de confinement.

Les déchets peuvent alors se répandre dans l'environnement, contaminant les sols, les eaux souterraines et les cours d'eau avoisinants.

2590 Pour minimiser les risques de rupture de dépotoirs, il est important de mettre en place des mesures de contrôle, de prévention et de suivi.

LE PRÉSIDENT :

2595 Madame Lévesque?

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

Oui.

2600 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous arrête.

2605 **Mme ISABELLE LÉVESQUE :**

Bien, j'arrive à ma question.

LE PRÉSIDENT :

2610

J'ai mentionné au début de mon intervention qu'on n'acceptait pas les préambules aux questions. Donc, est-ce que vous pourriez nous donner votre question immédiatement, s'il vous plaît?

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

2615

O.K. Bien, c'est juste que ça va être plus difficile à comprendre, ma question, en fait.

Ceci dit, est-ce que je peux nommer des faits, quand même, du projet, direct, ou pas du tout?

2620

LE PRÉSIDENT :

Bien, brièvement, donc, pour contextualiser.

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

2625

O.K. Bien, c'est beau, je vais y aller.

LE PRÉSIDENT :

2630

Mais il faudrait que ça soit vraiment brièvement. Merci beaucoup.

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

2635

O.K. Bien, le plan actuel déposé prévoit la gestion de crues d'une espérance de 100 ans; les facteurs de sécurité des pentes à court terme sont de 1.0 à 1.3; les facteurs de sécurité à long terme sont de 1.0 à 1.7 selon les coupes techniques; et les aberrances du côté des angles de friction

utilisés, de 27 degrés pour le mur de martonite [phon.]. Un mur de martonite, c'est de la cohésion, ce n'est pas un élément structural, donc d'avoir une friction (inaudible) stabilité, c'est une aberrance, en fait.

2640

Donc, ceci dit, comment est-ce que les meilleures pratiques qui vont au-delà de la réglementation sont appliquées au site du LET de Champlain pour tenir compte des affaissements de couverture, les agrandissements futurs potentiels, la pérennité du site, les changements climatiques et les augmentations de crues?

2645

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Donc, je vais transférer votre question à monsieur Comtois qui...

2650

M. STÉPHANE COMTOIS :

Ça va être madame Grenier qui va répondre.

2655

LE PRÉSIDENT :

Donc, la parole va être à madame Grenier, pour le promoteur.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

2660

Oui, bonjour, Monsieur le Président. Donc, il y a plusieurs éléments dans la question. Donc, ce qu'il faut savoir, c'est que les sites d'enfouissement sont conçus selon le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*. Donc, il y a des lignes directrices, il y a des exigences réglementaires qui sont présentes.

2665

Quand on fait la conception des cellules de confinement, on doit respecter ces règles-là. Donc, c'est ce qui a été fait pour le projet d'agrandissement de Champlain.

2670

Il faut savoir aussi que dans l'étude d'impact, il y a plusieurs éléments de vérification qui sont demandés quant aux stabilités de pentes, stabilités sismiques, statiques, et aussi sur la pérennité des ouvrages. Notamment, on parlait du mur-écran périphérique, du mur de bentonite. Donc, tout ça est pris en compte.

2675

On faisait référence tantôt au mur de bentonite qui va ceinturer la zone d'enfouissement; c'est une construction, donc c'est une méthode qui est éprouvée, qui est utilisée depuis les années 50, donc qui a été utilisée au départ pour la mise en place des barrages et aussi pour confiner des... parfois, quand qu'il y avait des problèmes de contamination de nappes souterraines.

2680

Donc, c'est une technique qui est éprouvée, qui est capable... donc, le mur en soi, effectivement, ce n'est pas un mur structural, ce n'est pas sa fonction. Alors, la fonction du mur, c'est vraiment, c'est un écran d'étanchéité pour empêcher l'eau souterraine de pénétrer dans la zone de confinement et empêcher aussi les eaux de lixiviation, les eaux qui percolent à travers les matières résiduelles, de sortir de la zone de confinement.

2685

Donc, j'ai parlé tantôt qu'il y avait des études qui avaient été faites au niveau des risques sismiques, et puis c'est discuté dans l'étude d'impact.

2690

On parlait aussi, un autre des éléments de la question, c'est tout ce qui est en lien avec les récurrences de pluie qui sont utilisées pour gérer les eaux pluviales sur le site.

2695

Donc, ce qu'il faut savoir, c'est que les lignes directrices du ministère de l'Environnement sont suivies dans le cadre de la conception de la gestion des eaux pluviales, c'est-à-dire qu'on va utiliser une récurrence de 1 dans 100 ans, et la pluie qui va être utilisée va être majorée de 18 % pour tenir compte des changements climatiques.

Il faut aussi voir, les matières résiduelles, quand elles sont enfouies, elles sont enfouies de manière sécuritaire. Donc, tous les calculs géotechniques ont été faits pour les stabilités, et ensuite, quand on a terminé de remplir la coquille approuvée, donc quand on a atteint les niveaux de matières résiduelles autorisées pour l'enfouissement, on va venir installer un système étanche pour empêcher

2700 les eaux pluviales d'entrer, de continuer d'entrer dans les matières résiduelles. Et aussi, on va contenir le biogaz de cette manière-là.

2705 Il y a des calculs qui sont faits, des calculs géotechniques qui sont faits, notamment pour s'assurer de la stabilité des pentes de matières résiduelles, et ensuite, par-dessus la matière imperméable qui va venir fermer le site, on va installer des sols de protection. Et ces sols de protection doivent avoir une certaine perméabilité.

On doit aussi proposer des fossés drainants, des tranchées qui vont permettre de bien gérer l'eau de surface une fois le site fermé.

2710 Il va aussi y avoir aussi des fossés périphériques, et tout ce système-là de gestion des eaux pluviales va permettre d'amener les eaux vers des bassins d'infiltration et de contrôle des eaux pluviales.

2715 Donc, c'est sûr qu'on n'est pas... t'sais, vous comprenez que tout est bien confiné, c'est bien fermé en postfermeture, on a des fossés, on a des bassins de rétention : tout ça a été calculé avec une récurrence de 1 dans 100 ans et une pluie majorée de 18 %.

2720 Dans le cas, si on se retrouve, par exemple, dans un calcul hydrique où on aurait à construire un barrage, par exemple, ou un dépôt de résidus miniers qui serait à proximité d'une source d'eau potable, par exemple, ou à proximité d'un bassin, où ça pourrait être un risque, par exemple, pour la sécurité des citoyens, bien, c'est dans ces cas-là qu'on va voir l'utilisation d'une récurrence, par exemple, 1 000 ans.

2725 Mais au niveau des sites d'enfouissement, on n'utilise pas ces récurrences-là, on va utiliser des récurrences de 1 dans 100 ans telles que dictées par le ministère de l'Environnement.

2730 Et dans le fond, s'il arrivait une récurrence sur un site d'enfouissement, s'il arrivait une récurrence plus élevée que 1-100 ans, bien, ce qui pourrait arriver, c'est un impact local, donc on pourrait se retrouver avec un peu plus d'eau dans les fossés, c'est de l'eau pluviale, donc qui n'est pas contaminée.

Donc, un peu plus d'eau dans les fossés localement, possiblement qu'il pourrait y avoir peut-être érosion des sols de protection, mais tout ça peut être corrigé par l'exploitant en postfermeture une fois l'événement terminé. Donc, voilà.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Bien, merci beaucoup pour cette explication détaillée et somme toute très claire.
– Madame Lévesque.

2740 **Mme ISABELLE LÉVESQUE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2745

Allez-y avec votre deuxième question.

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

2750 En fait, ça ne répond pas vraiment à ma question, ce qui a été dit, parce que des facteurs de sécurité en ingénierie [phon.], vous savez, de 1.0...

LE PRÉSIDENT :

2755

J'ai aussi mentionné au début de mon intervention qu'on ne peut pas commenter les réponses. Vous pourriez revenir avec une autre question en vous réinscrivant au registre, mais là, je prendrais votre deuxième question, s'il vous plaît.

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

2760

D'accord. Comment est-ce que les impacts de la rivière-ruisseau sont évalués? Cette rivière est un méandre qui a un parcours qui, à plusieurs reprises, a changé au cours des dernières décennies.

2765 Donc, il pourrait y avoir des impacts importants sur les marécages avoisinants, les terrains résidentiels, terres agricoles. Quels sont les scénarios qui ont été évalués, quels sont les impacts à la nappe phréatique, à la recharge de la nappe phréatique?

LE PRÉSIDENT :

2770 C'est bon, merci beaucoup.
– Donc, Monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

2775 C'est madame Grenier, de nouveau, qui va répondre.

LE PRÉSIDENT :

Madame Grenier, encore une fois, donc allez-y.

2780 **Mme DOMINIQUE GRENIER :**

Par sa nature même, par la nature, par la lithologie existante à Champlain et par la nature même du ruisseau Champlain, qui a un parcours en méandres, c'est sûr que c'est une rivière par soi-même qui pourrait changer le parcours de son lit. On comprend en raison de la géologie en place.

2785 C'est sûr que ce n'est pas une rivière qui est fixe, donc elle peut, dans le temps, effectivement, changer de parcours.

2790 Il n'y a pas de... comme on a expliqué hier soir, au niveau de l'écoulement des eaux souterraines, il n'est pas attendu qu'il y ait de changements importants au niveau du régime régional de la nappe régionale. Donc, il n'y a aucun impact associé à l'agrandissement au ruisseau Champlain qui est appréhendé.

2795 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

– Donc, Madame Lévesque, je vais quand même vous permettre une sous-question à votre première question. Je sentais que vous vouliez intervenir.

2800

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

Merci.

2805 **LE PRÉSIDENT :**

Mais tentez d'être brève dans votre intervention, s'il vous plaît. Merci.

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

2810

D'accord. Bien, comment est-ce qu'un projet avec un facteur de sécurité de 1.0, dans les conditions à court terme et à long terme, a pu être approuvé par le Ministère?

LE PRÉSIDENT :

2815

Donc, ça, c'est une question que je vais diriger au Ministère, donc madame Genest.

– Vous avez bien compris la question?

Mme MIREILLE GENEST :

2820

Oui, j'ai bien compris la question. Alors, d'abord, il faut préciser que le projet n'est pas encore approuvé par le Ministère. L'étude d'impact a été, par contre, jugée recevable, c'est-à-dire qu'on juge à ce moment-ci que les informations qui y sont inscrites sont suffisantes pour qu'on puisse procéder à l'analyse.

2825

Donc, pour ce qui est de la récurrence, en fait, les experts qui regardent de notre côté les quantités, les projections de précipitations, ont jugé les informations recevables et les méthodologies adéquates.

2830 Ainsi qu'au niveau des changements climatiques, l'adaptation aux changements climatiques est un élément qui est regardé très attentivement par le Ministère. C'est d'ailleurs un élément d'acceptabilité environnementale du projet qui est majeur.

2835 Donc, nous regardons très attentivement cette question-là, et en fait, les projections de changements climatiques qui ont été évaluées ont été jugées recevables, et les méthodologies, également recevables.

2840 Maintenant, pour ce qui est de la conception du site, c'est davantage lié à la réglementation pour les lieux d'enfouissement et il y a également un suivi qui est fait au niveau de la postfermeture du lieu d'enfouissement. Donc, peut-être, mon collègue, Nicolas Tremblay, peut vous en dire davantage sur cet élément-là à long terme de suivi.

LE PRÉSIDENT :

2845 Parfait, merci beaucoup. Donc, la parole est à monsieur Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

2850 Oui. C'est sûr que concernant un lieu d'enfouissement technique, ce n'est pas un bâtiment ou ce n'est pas non plus une falaise rocheuse en bordure de bâtiments ou... on est face à une installation qui est installée sur un site dédié et aussi avec une zone tampon de 50 à 150 mètres de large tout autour, où on s'attend qu'il y ait quand même des correctifs à faire dans la période postfermeture.

2855 Il va y avoir des affaissements qui vont se produire, il va y avoir des puits à remplacer, il va y avoir des... t'sais, tout équipement qui est installé sur le site est supposé être vérifié annuellement pendant la période postfermeture pour le maintenir en état de fonction ou le remplacer dès qu'on voit qu'il ne peut plus faire le travail pourquoi qu'il a été installé.

2860 Donc, les baises, les affaissements ou la végétation qui doit pousser à la fin d'une fermeture va être, dans le fond, réparée au besoin, puis c'est d'où l'idée d'un fonds de gestion postfermeture.

2865 Les coûts postfermeture sont quand même importants, c'est les mêmes coûts d'opération en excluant tout ce qui a trait à l'enfouissement de matières résiduelles. Donc, il va y avoir poursuite des suivis environnementaux dans les puits environnants, poursuite du traitement de l'eau, poursuite de la destruction des biogaz. C'est des activités qui doivent se poursuivre tant et aussi longtemps que le site constitue une menace environnementale dans le milieu dans lequel il est implanté.

2870 Donc, le Règlement est vraiment fait pour qu'il pourrait juste y avoir une libération le jour où... une libération, un peu, des obligations de suivi le jour où le site serait complètement stabilisé, qu'il n'y aurait plus de biogaz généré par les matières résiduelles, qu'il pourrait prendre des dizaines et des dizaines d'années jusqu'à tant que le lixiviat, à la sortie, sans traitement du lieu, soit de qualité eau potable, parce que les critères qu'on met au Règlement, certains critères sont qualité eau potable.

2875 Donc, on n'arrête pas de surveiller le lieu d'enfouissement parce qu'il est fermé : non, c'est, vraiment, ça va se poursuivre dans le temps. Il y a un budget de postfermeture qui est prélevé pendant l'exploitation, un montant à chaque tonne, mais au-delà de ce budget-là, ce n'est pas parce que le budget, il va être tout utilisé au bout de 30 ans qu'on laisse tomber le site puis on regarde les choses aller, au contraire : tant que le site peut constituer une menace environnementale, il devra être surveillé et les suivis devront se poursuivre.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Tremblay.

2885 – Madame Lévesque, il y a une précision qui a été faite qui est quand même importante : le projet est en évaluation actuellement.

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

Oui.

2890 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il n'a pas été encore... ni par le BAPE ni par... donc, en fait, quand je dis qu'il n'a pas encore été approuvé ni par le BAPE ni par le Ministère, il y a deux évaluations qui se font en parallèle.

2895 Ceci dit, je réalise que vous avez certainement une expertise valable dans les arguments que vous apportez, puis je la reconnais, votre expertise, et moi, je vous inciterais à... et j'imagine que vous avez peut-être déjà l'intention de le faire, soumettre un mémoire au BAPE dans la deuxième partie de l'audience.

2900 **Mme ISABELLE LÉVESQUE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2905 Et je vous dis ça parce que, bon, compte tenu que vous avez une expertise, apportez-nous vos points basés sur des faits, et je suis convaincu que ça, vous allez être en mesure de le faire. Et ça, ça va être utile à la commission dans son analyse.

2910 Parce que là, on pourrait poursuivre la discussion sur les récurrences, sur les pentes et sur ces choses-là, et je ne suis pas certain que ça pourrait être aussi efficace que si vous nous présentez ça dans un mémoire. Même pour nous, ça va être plus facile, donc, d'avoir ça sous les yeux puis de regarder votre cheminement logique avec vos arguments.

2915 Et donc, mon intervention est à l'effet que je vous encourage à soumettre un mémoire sur les points que vous avez soulevés. C'est bien?

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

2920 Oui, non, certainement, parce que je vois bien que la géotechnique, ce n'est pas la tasse de la majorité de gens, et c'est correct.

LE PRÉSIDENT :

Ça, je peux le comprendre, je peux comprendre.

2925

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

Oui.

2930

LE PRÉSIDENT :

C'est l'objectif, justement, de la deuxième partie, donc c'est de pouvoir émettre votre opinion, et je suis convaincu que vous avez les compétences pour le faire, et donc, ça va nous permettre d'avoir votre éclairage sur la question que vous soulevez, et d'en faire l'analyse comme les autres documents que l'on a à notre disposition pour faire notre analyse de ce projet-là.

2935

Donc, à ce titre-là, je vous remercie de votre contribution, et puis on va, j'imagine, se revoir à la deuxième séance, ou, si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous réinscrire au registre, et puis, ça nous fera plaisir de vous donner la parole. Merci.

2940

Mme ISABELLE LÉVESQUE :

O.K. Merci.

2945

LE PRÉSIDENT :

Au revoir. Donc, mon collègue avait une question pour un des intervenants.

LE COMMISSAIRE :

2950

Oui, pour le Ministère. Donc, on vient de nous mentionner qu'effectivement, la contribution, donc le fonds calculé pour assurer le suivi environnemental est sur une période 30 ans, et qu'effectivement, dans le fond, le suivi doit se faire sur une plus longue période.

2955 Si jamais, par exemple, au bout de 50 ans, il y a une intervention à faire, qui, finalement, paie pour cette intervention-là après... qui est responsable, finalement, du site à très long terme?

Mme MIREILLE GENEST :

2960 Mon collègue, Nicolas Tremblay, va fournir un premier niveau de réponse, si on a un expert de la garantie financière qui pourra compléter.

LE COMMISSAIRE :

2965 Très bien, merci.

M. NICOLAS TREMBLAY :

2970 C'est vraiment le propriétaire, l'initiateur, le propriétaire du site qui doit payer pour tous les frais. Toute problématique environnementale doit être corrigée par l'initiateur à ses frais.

LE PRÉSIDENT :

2975 Bien, moi, je complémenterais, j'avais une question là-dessus pour le Ministère : dans la directive, vous avez demandé au promoteur de présenter un programme de 30 ans, un programme postfermeture de 30 ans.

2980 Bon, la question de mon collègue demeure très pertinente. Supposons qu'il arrive un événement, l'année 50, qui va être responsable de... parce que là, le 30 ans, je sais que le promoteur, c'est au moins 30 ans, dans le fond, que la loi dit, mais vous avez jugé l'étude, et ce n'est pas un reproche, je veux juste comprendre, vous avez jugé l'étude recevable sur votre demande de présenter un programme de 30 ans postfermeture; donc, pourquoi le Ministère utilise cette période-là qui nous mène, finalement, en 2070, alors que dans toutes les simulations qui sont en lien avec les changements climatiques, par exemple, du (inaudible), d'Ouranos, on va jusqu'à 2100?

2985 Donc, j'ai deux questions : sur quelle base le Ministère demande dans ses directives de faire une évaluation sur 30 ans, alors que pour les organismes qui font des simulations sur les changements climatiques, on va jusqu'à en 2100, et qu'est-ce qui va advenir si un problème au LET de Champlain se produit 50 ans après la fermeture?

2990 **Mme MIREILLE GENEST :**

Je vais demander à mon collègue, Patrice Ruel, qui est à distance, de répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

2995

Donc, allez-y. Je vous vois, Monsieur Ruel, donc allez-y.

M. PATRICE RUEL :

3000 Oui, bonjour. En fait, les modalités de calcul de la garantie financière comprennent effectivement une période, une projection sur les 30 années à venir au terme de l'exploitation du site.

3005 La raison exacte de pourquoi est-ce que la valeur de 30 ans a été déterminée remonte à plusieurs dizaines d'années, en fait, c'est la norme applicable pour les lieux d'enfouissement technique au Québec, donc une garantie financière constituée pour couvrir une période postfermeture de 30 ans.

3010 Et en réponse à votre deuxième question, qui est, en fait, qu'est-ce qu'il advient au terme, par exemple, si, après 50 ans de postfermeture, il y a des suivis qui doivent être encore réalisés ou que le site n'est pas complètement fermé, à ce moment-là, c'est que la valeur de garantie financière est à 0 et la responsabilité de maintenir le site revient toujours à l'exploitant.

LE PRÉSIDENT :

3015 Mais à ce moment-là, l'exploitant, donc... je n'ai pas bien compris la dernière partie de votre intervention. Qu'est-ce qui vient à 0? C'est...?

M. PATRICE RUEL :

3020 C'est la valeur de la fiducie. En fait, on permet un décaissement annuel en compensation au coût de gestion postfermeture pendant les 30 années postfermeture.

Donc, à ce moment-là, au terme de 30 ans, si jamais il n'y a plus de fonds à cette fiducie-là, la responsabilité est maintenue, mais on n'a plus de garantie financière.

3025 **LE PRÉSIDENT :**

3030 O.K. Je comprends. Donc ça, c'est un détail important que l'on ne connaissait pas. Donc, je vais répéter ce que vous nous avez dit pour être certain que... quoique c'est très clair. Donc, après 30 ans, la fiducie est à 0, donc elle va nécessairement être à 0, parce que, bon, le promoteur va l'utiliser pour les programmes de suivi, j'imagine?

M. PATRICE RUEL :

3035 C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

3040 C'est exact. Et si, je ne sais, pas, moi, 25-30 ans après... en fait, on est rendus à 30 ans, donc si la quarantième année, il arrive un événement, donc c'est le promoteur qui va être rendu responsable de compenser ou de réparer les dégâts?

M. PATRICE RUEL :

3045 Oui, exact. En fait, la valeur de la garantie financière va être à 0. Ça ne soustrait pas le promoteur à ses obligations postfermeture, mais c'est évidemment la perte d'un incitatif financier (inaudible).

LE PRÉSIDENT :

3050

C'est bien, O.K. Oui, c'est bon. Donc, mon collègue avait une question en complément.

LE COMMISSAIRE :

3055

Oui. En fait, c'est juste pour vérifier que j'ai bien compris : donc, ce que je comprends, c'est que dans ce cas-ci, Énercycle, qui est propriétaire du site, est responsable de ce site-là à perpétuité?

M. PATRICE RUEL :

3060

Exact. Selon le décret. Du moins, si on parle du lieu d'enfouissement factuel et non pas celui qui est projeté dans le terme de la procédure, il demeure responsable de la postfermeture.

LE PRÉSIDENT :

3065

Donc, merci beaucoup pour vos explications qui étaient très claires.
– Merci, Madame Genest.

M. JACQUES RHEULT

LE PRÉSIDENT :

3070

Donc, maintenant, on va passer à monsieur Rheault, à qui je remercie d'avoir été aussi patient.
– Donc, on vous écoute.

M. JACQUES RHEULT :

3075

Oui, j'aimerais savoir s'il y avait l'étude d'impact et la liste complète de tous les polluants par tonne pour l'eau, l'air et le sol, et quels seront les plans de prévention sur les avis de pollution, sur la prévention des sites de déversement.

3080

LE PRÉSIDENT :

3085 Donc, je peux passer la parole à monsieur Comtois, mais là, je suis conscient que vous... puis là, vous parlez à un spécialiste du domaine de l'eau en ma personne. Je suis conscient que la question que vous posez est assez vaste, donc je vais quand même passer la parole à monsieur Comtois.

M. JACQUES RHEAULT :

3090 Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

3095 Oui.

M. JACQUES RHEAULT :

Monsieur le Président, je pourrais cibler cinq catégories seulement, si vous me permettez

3100 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien, allez-y. Peut-être, ça va permettre de circonscrire un peu plus le champ de...

M. JACQUES RHEAULT :

3105 Exact.

LE PRÉSIDENT :

3110 Allez-y.

M. JACQUES RHEAULT :

3115 Premièrement, quels seront les taux en pourcentage de pollution du site de Champlain et de Saint-Étienne-des-Grès, ensuite, par élimination du site de polluants sur place, par transfert de camions hors site à des fins de traitement avant élimination, par transfert de camion hors site à des fins de recyclage et par élimination hors site.

3120 Donc, je veux avoir les études d'impact puis la liste de tous les polluants concernant l'eau, l'air et le sol en pourcentage de pollution.

LE PRÉSIDENT :

3125 Bon, écoutez, c'est quand même assez vaste. Je vais quand même demander à monsieur Comtois comment lui et son équipe, comment ils pourraient répondre à ça.

M. STÉPHANE COMTOIS :

3130 On va essayer. En fait, tout ce qui est les normes de polluants, autant l'eau, l'air et les autres polluants, bien, naturellement, on suit la réglementation qui émane du REIMR, et on suit, naturellement, en ce qui concerne les rejets à l'environnement pour l'eau, tout ce qui touche nos OER, qu'on appelle, qui sont les objectifs environnementaux de rejet.

3135 C'est les bases sur lesquelles on fait le traitement de l'eau, et pour ce qui est de l'air, c'est la même chose, c'est sur ces bases-là que lorsqu'on fait nos simulations de comment nous allons opérer le site et quel genre de matière qu'on rentre, les quantités, et caetera, on établit les normes qui sont à suivre.

3140 Passé ça, naturellement, a fait affaire avec des firmes externes, les firmes viennent valider nos données, nos échantillons sont envoyés vers des laboratoires externes, c'est redéposé, toutes ces données-là, au ministère de l'Environnement, et c'est contre-vérifié en même temps par les différents ministères à qui ça concerne. C'est pas mal ma réponse.

3145 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc, pour compléter monsieur Rheault, je vais demander au représentant du ministère de l'Environnement en lien avec la question de monsieur Rheault : bon, qu'est-ce que vous faites, donc dans le cas d'un LET, par exemple?

3150

Mme MIREILLE GENEST :

3155

En fait, au niveau d'un lieu d'enfouissement technique, il y a plusieurs réglementations qui sont en vigueur. Quand un lieu d'enfouissement est autorisé, au niveau de l'autorisation gouvernementale, d'abord, il y a des conditions qui sont édictées dans le décret et qui visent à suivre certains paramètres, que ce soit au niveau de l'air ou de l'eau, ça dépend des projets. Donc, ça, c'est approprié selon le type de projet.

3160

Maintenant, dans la réglementation, il y a le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* qui assure un suivi. Il y a des exigences réglementaires dans ce règlement au niveau des contaminants qui doivent être suivies, et on a également des suivis au niveau aquatique, dont les objectifs environnementaux de rejet.

3165

Donc, peut-être, dans un premier temps, je vous suggère que monsieur Tremblay nous explique un peu, ou résume, disons, le suivi qui est exigé dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

3170

Par la suite, peut-être que je demanderais à madame Lachapelle de venir vous expliquer de manière générale les objectifs environnementaux de rejet qui peuvent être exigés dans un lieu d'enfouissement technique comme celui de Champlain qui est actuellement en opération.

LE PRÉSIDENT :

3175

Parfait, donc on va céder la parole à monsieur Tremblay.

M. NICOLAS TREMBLAY :

3180 Oui. C'est sûr quand dans un lieu d'enfouissement technique au REIMR, il y a plusieurs,
beaucoup de paramètres, beaucoup d'indicateurs à mesurer pour les différents types d'eau, les
lixiviats, que ça soit brut, que ça soit après traitement, que ça soit les eaux souterraines qui sont
3185 prélevées dans les puits d'observation qu'on installe autour du lieu, et aussi dans les eaux de
surface, que ce soit des eaux qui proviennent des précipitations sur des sections propres qui ne sont
pas en contact avec les matières résiduelles, ou aussi, des eaux qui pourraient être dans des cours
d'eau qui viendraient environner ou traverser le lieu d'enfouissement.

Mais concernant les paramètres qui sont comme des paramètres indicateurs de, O.K., c'est une
eau qui a été traversée par un lieu d'enfouissement technique, on retrouve ça à l'article 66 du REIMR.

3190 Il y a cinq indicateurs particuliers qu'en voyant ces contaminations-là, on peut être certains qu'il
y a eu un contact d'une eau souterraine avec des matières qui sont comme susceptibles d'être les
matières d'un lieu d'enfouissement.

3195 Donc, la conductivité hydraulique, les composés phénoliques, la demande biochimique en
oxygène, la demande chimique en oxygène et le fer sont les cinq paramètres vraiment typiques d'un
LET.

Donc, si on voit ces paramètres-là qui dépassent dans une eau souterraine, on peut tout de suite
associer ça à O.K., il y a une contamination qui s'est répandue dans les eaux souterraines.

3200 Mais sinon, il y a aussi une grosse liste de paramètres à suivre par rapport aux eaux souterraines,
que là, sont plus à l'article 57, puis là, ça dit vraiment les paramètres en lien avec les valeurs pour
la consommation humaine, quels paramètres doivent être suivis puis doivent être respectés

3205 Donc, si on se rend compte que les puits ont des dépassements sur ces paramètres-là, bien, il
faut prendre des interventions sur le lieu pour régler la situation.

3210 Il y a d'autres paramètres à l'article 53, et c'est comme tel quand on fait le traitement des eaux. C'est les eaux qui sont vraiment dans la cellule d'enfouissement qui vont aller au traitement. Ils ont certains paramètres à valider pour s'assurer que le traitement, il va en-deçà de ces normes-là, puis à ça s'ajoutent les principes des objectifs environnementaux de rejet qui sont plus qu'on demande à l'initiateur par rapport aux normes.

3215 **Mme MIREILLE GENEST :**

Donc, madame Lachapelle pourrait venir nous parler un peu plus amplement des objectifs environnementaux de rejet si vous le désirez, et par la suite, au niveau de l'air, nous avons également un spécialiste qui est en ligne, qui pourrait vous expliquer la réglementation qui est en vigueur à ce sujet.

3220

LE PRÉSIDENT :

On va écouter vos spécialistes, donc ça va permettre de nous informer sur la question. Merci.

3225

Mme CAROLE LACHAPELLE :

Oui. En plus des normes dont monsieur Tremblay parlait, qui sont à l'article 53, qui correspondent à des normes qui permettent de vérifier si les technologies de... qui sont fixées en fonction des technologies de traitement, il y a sept paramètres, et je vais les renommer parce qu'ils font aussi partie des objectifs environnementaux de rejet.

3230

Il y a les coliformes fécaux, la DBO, les MES, les composés phénoliques, le PH, le... il m'en manque un... l'azote ammoniacal.

3235

Ces paramètres-là doivent être suivis de façon hebdomadaire, donc c'est un suivi très serré sur une liste réduite de contaminants, mais qui témoignent de l'efficacité du système de traitement.

C'est applicable à tous les LET du Québec qui rejettent dans les cours d'eau, et ils doivent être respectés en tout temps, et on a des données sur le Web, dans la classe de l'eau, qui donnent

3240 l'indice de conformité du LET par rapport à ces paramètres-là. Je les ai regardées pour venir aux audiences, et durant les cinq dernières années, l'indice de conformité a varié entre 98.3 et 100 %. Donc, on peut dire que c'est bon.

3245 En plus de ces paramètres-là de suivi, on calcule, c'est une approche de protection des usages de l'eau, une approche qui est spécifique à chacun des LET. On a une liste de 25 paramètres, dont les sept paramètres réglementés, et on calcule des objectifs en fonction du milieu récepteur qui est spécifique.

3250 Donc, un LET qui rejetterait dans le fleuve n'aurait pas les mêmes objectifs qu'un LET qui rejette dans la rivière Champlain ou dans un ruisseau agricole. Donc, on tient compte du milieu aquatique et de l'effluent, et c'est comme ça qu'on calcule des objectifs, qui est un objectif, mais qui ne sont pas des paramètres normés.

3255 Et les paramètres qu'on a inclus, c'est suite à des recherches qu'on a faites sur les résultats de nombreuses caractérisations. On a 25 paramètres qu'on suit de façon trimestrielle.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup. Donc, c'est très clair.
3260 – Donc, vous avez un intervenant pour la pollution ou le domaine de l'air, c'est-à-dire?

Mme MIREILLE GENEST :

3265 Oui. Monsieur Jean-Sébastien Dupont pourrait vous expliquer la réglementation qui est à respecter pour un lieu d'enfouissement au niveau de la qualité de l'atmosphère.

LE PRÉSIDENT :

3270 Bon, bien, Monsieur Dupont, allez-y. Merci beaucoup d'être là.

M. JEAN-SÉBASTIEN DUPONT :

3275 Oui, bonjour. En ce qui concerne le volet qualité de l'air, du côté du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, on a une série de contaminants qui sont visés par des normes, donc comme le H₂S, entre autres, qu'on discute, pour lequel, pour ce contaminant-là, où il a été question de certains points qui ont été discutés plus tôt.

3280 Également, pour les contaminants qui ne sont pas visés de l'annexe K pour le *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, on a aussi une liste de critères sur la qualité de l'atmosphère qui sont appliqués en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Donc, c'est pas mal ces éléments-là qui ont à être suivis au niveau de la qualité de l'air.

LE PRÉSIDENT :

3285 Parfait, merci beaucoup, Monsieur Dupont.

– Donc, Monsieur Rheault, je pense qu'on pourrait difficilement aller plus loin que ça cet après-midi.

M. JACQUES RHEAULT :

3290 Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

3295 Oui.

M. JACQUES RHEAULT :

3300 Si vous me permettez, j'aimerais savoir : concernant les plans de prévention et les avis de pollution et sur la prévention des fuites, il y a-tu des documents, des plans qui existent déjà pour savoir, en cas de catastrophe, qu'est-ce qu'ils vont faire?

LE PRÉSIDENT :

3305

Là, bon, je comprends que c'est votre deuxième question, et quel genre de catastrophe auquel vous faites référence?

M. JACQUES RHEAULT :

3310

Bien, concernant, premièrement, des transferts de camion hors site à des fins de traitements (inaudible) élimination, puis à des fins de recyclage. Concernant les camions, s'il y a une explosion, quelque chose, n'importe quoi.

LE PRÉSIDENT :

3315

O.K., c'est bon, donc c'est bien. Je vais diriger la question à l'initiateur, donc monsieur Comtois. Est-ce que vous pourriez peut-être reprendre votre question, Monsieur Rheault?

M. JACQUES RHEAULT :

3320

J'aimerais savoir s'il existe des plans de prévention sur les avis de pollution et sur la prévention des fuites en cas de déversement par rapport au transfert par camion hors site à des fins de traitement, et par camion, hors site à des fins de recyclage.

LE PRÉSIDENT :

3325

Ça va. Donc, moi, je pense que là, c'est plus clair pour moi, merci, Monsieur Rheault, donc je vais passer la question à monsieur Comtois.

M. STÉPHANE COMTOIS :

3330

Habituellement, effectivement, il y a des plans d'intervention. Naturellement, le transporteur, lorsque monsieur Rheault parle de hors site, lorsque le transporteur transporte certaines matières, il a sa propre responsabilité, lui.

3335

Il est voué à la loi 430 sur le camionnage, O.K., mais en plus de ça, lorsqu'on parle de matières résiduelles, naturellement, le premier réflexe, lorsque ça arrive, c'est de nous contacter, et nous, il faut qu'on contacte Urgence-Environnement.

3340 Donc, Urgence-Environnement se déglace, nous aussi, et c'est là qu'on développe le plan de contingence pour savoir si on met des estacades pour contrôler la matière, et caetera, et caetera.

Ça ne nous est jamais arrivé, donc je ne peux pas en parler plus que ce qu'il y a là, mais effectivement, oui, il y a un plan de mesures d'urgence, si on peut appeler ça, qui existe.

3345

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Comtois. Je vais rediriger la question aussi au ministère de l'Environnement.
– Donc, est-ce que vous avez des modes d'intervention pour les questions qui sont soulevées par
3350 monsieur Rheault, dans la loi ou dans les politiques?

Mme MIREILLE GENEST :

3355 En fait, la directive ministérielle demande à l'initiateur de produire un plan de mesures d'urgence préliminaire qui être fourni au moment de l'étude d'impact. Donc, ce plan-là est analysé.

Vous savez que l'équipe d'analyse qui est formée par le Ministère comprend des experts de plusieurs ministères et organismes de l'appareil gouvernemental, notamment du ministère de la
3360 Sécurité publique.

Donc, c'est eux qui examinent ce plan préliminaire des mesures d'urgence, qui sert notamment à faire un arrimage adéquat entre la réaction que l'initiateur pourrait avoir en cas d'incident ou d'accident avec les autorités municipales et que l'arrimage se fasse avec la Sécurité publique. Donc, c'est ce qu'il y a au niveau de la directive.

3365

LE PRÉSIDENT :

3370 Parfait, merci beaucoup, Madame Genest.
– Donc, voilà, Monsieur Rheault. C'est la réponse, je pense, en fait, qu'on pouvait...

M. JACQUES RHEAULT :

3375 Monsieur le Président?

LE PRÉSIDENT :

3380 Oui? Oui, allez-y.

M. JACQUES RHEAULT :

3385 Pour finir, finalement, ce que je demande au BAPE, la MRC puis au ministère de l'Environnement du Québec, et à l'Institut national de recherche du Canada, de tenir un registre national de tous les polluants de tous les sites d'enfouissement. Est-ce que c'est possible?

LE PRÉSIDENT :

3390 En fait, je ne peux pas répondre à votre question séance tenante comme ça. Votre question, je vous inviterais à la présenter dans un mémoire. Ça n'a pas besoin d'être...

M. JACQUES RHEAULT :

3395 Parfait, oui.

LE PRÉSIDENT :

... un gros document, mais question qu'on ait la motivation pour laquelle vous demandez ça, et comme je le mentionne depuis le début de l'audience publique, c'est utile, les mémoires, pour la

3400 commission, ça nous donne un éclairage des citoyens, et ça va certainement faire partie de l'analyse qu'on va faire du projet.

3405 Donc, c'est certain que là, ce que vous me demandez, je vous dirais que c'est passablement en dehors du mandat que le ministre nous a accordé. Donc là, pour le registre de l'ensemble des polluants de l'ensemble des LET, ce n'est clairement pas dans notre mandat, mais je suis certain que vous pourriez formuler, dans un mémoire, un souhait qui pourrait aller dans ce sens-là, et nous, on va l'inclure dans notre analyse. Donc, ça vous va comme ça?

M. JACQUES RHEAULT :

3410 Bien, oui, je vais évidemment le mettre en lumière, la présentation de mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

3415 Oui, tout à fait, c'est ce qui serait le plus efficace, en fait, pour le processus d'analyse qu'on a à faire, donc ça serait très apprécié.

M. JACQUES RHEAULT :

3420 C'est juste se mettre aux normes au niveau international.

LE PRÉSIDENT :

3425 C'est un point que vous pourrez faire valoir dans votre mémoire et lors de la présentation de votre mémoire. Donc...

M. JACQUES RHEAULT :

3430 O.K., parce que ça fait partie de l'Acte de l'Amérique du Nord.

LE PRÉSIDENT :

3435 Oui. Je comprends. C'est bien. Bien, là-dessus, je vous remercie, Monsieur Rheault, de votre intervention.

M. JACQUES RHEAULT :

3440 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Et on va sans doute se revoir dans la deuxième partie de l'audience.

3445 Ça va terminer la séance de cet après-midi, parce que comme je vous mentionnais tout à l'heure, pour des raisons techniques, on doit cesser à 16 h 30 et on est même déjà un peu dépassé ça, et on va reprendre ce soir, donc à 19 h ici même.

3450 Donc, je vous souhaite un bon souper et au plaisir de vous revoir ce soir. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2023 À 19 H

3455

3460

3465

Je soussignée, MARIE-CLAIRE PINET, sténographe officielle, certifiée sous mon serment professionnel que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription des fichiers numériques enregistrés hors de mon contrôle et qu'elle est au meilleur de la qualité du procédé d'enregistrement alors utilisé.

3470

ET J'AI SIGNÉ :



Marie-Claire Pinet, s.o.